

1984

9

SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

DILLENSEGER (Marie-Pierre).

- La Diffusion du livre français
à l'étranger et l'intervention
des pouvoirs publics

ANNEE : 1984

20ème PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

LA DIFFUSION DU LIVRE FRANCAIS A L'ETRANGER
ET L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS

Mémoire présenté par
Marie-Pierre DILLESEGER

Sous la direction de
Monsieur Jacques BRETON

1984

9



Villeurbanne

1984

DILLENSEGER (Marie-Pierre).

- La Diffusion du livre français à l'étranger
et l'intervention des pouvoirs publics :
mémoire / présenté par Marie-Pierre Dillen-
seger. - Villeurbanne : Ecole Nationale
Supérieure des Bibliothèques, 1984.
30 cm.

Mémoire E.N.S.B. : Bibliologie contemporaine :
Villeurbanne : 1984.

Livre, exportation, 1974-1982
Diffusion culturelle
Politique culturelle

Bilan statistique de l'exportation du livre
de 1974 à 1982. Etude des atouts et des
handicaps de la diffusion du livre français
à l'étranger. Bilan critique de l'interven-
tion des pouvoirs publics.

S O M M A I R E

Avant-propos	p. 3
Introduction	p. 5
I - L'EXPORTATION DU LIVRE FRANCAIS A L'ETRANGER 1974-1982 - Bilan statistique	p. 9
1.1 Les statistiques de l'exportation	p. 9
1.2 La part de l'exportation dans le C.A. global de l'édition	p. 14
1.3 La balance commerciale	p. 20
1.4 Le problème des importations	p. 23
1.5 Les cessions de droits à l'étranger	p. 31
II - LES FAIBLESSES ET LES ATOUTS DU LIVRE FRANCAIS A L'ETRANGER	p. 35
II.1 Répartition des exportations par zones géographiques et linguistiques	p. 38
II.2 Handicaps nés de la spécificité des différents marchés étrangers	p. 41
II.3 Handicaps nés des particularités du commerce extérieur du livre	p. 42
III - LA POLITIQUE DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE DIFFUSION DU LIVRE FRANCAIS A L'ETRANGER	p. 50
III.1 Sept ministères pour le livre	p. 50
III.2 La position des pouvoirs publics face au livre	p. 52
III.3 Les ministères des Relations Extérieures, de la Coopération, de la Culture	p. 57
III.4 Bilan critique	p. 61
Conclusion	p. 69

Notes	p. 72
Bibliographie complémentaire	p. 76
Annexe n° 1 - Répartition géographique des exportations françaises de 1974 à 1982	p. 78
Annexe n° 2 - Questionnaire d'enquête auprès des responsables de la diffusion du livre français à l'étranger	p. 91
Annexe n° 3 - Répartition du Fonds culturel du livre de 1976 à 1983	p. 92
Annexe n° 4 - Pays prioritaires pour l'aide à la promotion (1984)	p. 93
Annexe n° 5 - Décret du 29 octobre 1975 transférant au secrétaire d'état à la Culture des attributions dans les domaines du livre et de la lecture publique	p. 94
Annexe n° 6 - Grille d'évaluation des services culturels français à l'étranger (Ministère des Relations Extérieures)	p. 95
Annexe n° 7 - Liste des stages de formation dans le domaine culturel, proposés aux futurs responsables des centres culturels français à l'étranger	p. 96
Annexe n° 8 - Les missions de la Cellule de Formation à l'Audiovisuel et à l'Action Culturelle	p. 97
Annexe n° 9 - Communiqué de Claude Cheysson au Conseil des Ministres du 19 octobre 1983 sur le Projet Culturel Extérieur	p. 98

AVANT-PROPOS

Mon projet n'est pas, en abordant la rédaction de ce travail d'ajouter sur la liste des études concernant la diffusion du livre français à l'étranger, telles qu'elles sont actuellement réalisées, un titre de plus. N'appartenant à d'autre école que celle de l'E.N.S.B. et me situant par conséquent hors des circuits commerciaux ou culturels directement concernés, j'ai écouté avec le même intérêt, la même naïveté (au départ) et les mêmes interrogations, les différents agents de la diffusion du livre français à l'étranger.

Contrairement à ce qu'il m'était d'abord apparu et à ce que les fichiers des bibliothèques laissaient supposer, il existe une bonne quantité d'informations sur le sujet, la presse générale ou spécialisée n'en donnant néanmoins qu'un aperçu infime... ou partiel. Chaque cabinet ou service ministériel, chaque organisme professionnel que je suis allée voir avait, sur ses étagères, un rapport à me communiquer.

Mais ces rapports, bien loin de se compléter ou de se confirmer, engendrent à la lecture un sentiment de vertige analogue à celui qui naît de la confrontation des entretiens sur lesquels j'ai choisi d'étayer ce travail.

Tout en abordant le problème de façon globale, ils demeurent pour la plupart attachés à leur administration de tutelle dans leurs approches et leurs conclusions. Ce travail, au contraire, entend rendre compte de l'ensemble des volontés et des énergies concernées par la Diffusion du Livre Français à l'Etranger (et nous verrons qu'elles sont multiples). S'appuyant sur des chiffres et des déclarations, les uns éclairant ou questionnant les autres, il se propose de rationaliser, d'un point de vue extérieur, autant qu'il est possible, le "vertige" (1) et les réactions quasi affectives que la question du livre français à l'étranger est capable de susciter.

Devant l'ampleur d'un tel sujet, j'ai préféré limiter l'étude qualitative à la politique et à l'action des pouvoirs publics en matière de diffusion du livre français à l'étranger. Ceci exclut toute initiative privée, telle que celle d'éditeurs français implantés par l'intermédiaire d'une de leurs filiales ou d'un représentant à l'étranger dès lors que celle-ci n'est ni subventionnée, ni directement encouragée par l'état. Néanmoins de telles structures, qui bénéficient des avantages d'une législation générale -et d'une politique nationale- en matière de diffusion et d'exportation du livre français à l'étranger, n'en retiendront pas moins, mais à ce titre seulement, notre attention. Il était impensable de mener à bien l'analyse critique des modes d'intervention des différents ministères sans connaître la réalité chiffrée de l'exportation du livre français à l'étranger et les caractéristiques d'un marché tant culturel que commercial. Ces deux aspects font l'objet des deux premières parties de ce travail. L'analyse critique de l'action et de la politique des pouvoirs publics est abordée dans la troisième partie.

(1) Voir l'ensemble des notes, p. 72

INTRODUCTION

=====

Mon intérêt pour ce problème est né de ma surprise, lors d'un séjour au Canada anglophone -pays francophile, quoique parfois québecophobe, et officiellement bilingue- de la quasi absence du livre français en librairie et de la méconnaissance de l'édition française, surprenante pour qui connaît le bruit et le prestige de celle-ci en France. Sartre, Camus ou Eluard, accidentellement M. Duras ou F. Sagan, sont parmi les seuls noms qu'un étudiant peut citer (2). L'existence d'une bande dessinée française étonne, la place de la pensée et de l'école française en sciences humaines, domaine jugé cependant "porteur" pour l'exportation par les pouvoirs publics français, paraît ignorée.

Bien loin cependant, comme tel diplomate français, qui s'insurgeait à l'aéroport de Chicago de ne pas trouver un stand de livres français où il eût pu acheter un roman, de seulement renforcer les discours dramatiques, ou misérabilistes, qui ont cours sur la situation du livre français à l'étranger et qui souvent, comme le signale M. Bardos dans son rapport (3), sont "sans aucune référence dans l'ordre du possible", il m'a semblé important d'amorcer une réflexion sur la situation du livre français à l'étranger, ceci à un moment où l'on assiste à une prise de conscience accrue du "problème" parmi les responsables politiques.

Continuer à s'interroger sur la diffusion du livre français à l'étranger, là où il serait plus juste de parler de "marchés extérieurs" ou de "présence des livres français" à l'étranger peut sembler une gageure. Il apparaît en effet très vite que chaque pays d'exportation, chaque point de vente ou de diffusion, chaque type de médiateur, chaque catégorie de livres ou chaque type d'action des pouvoirs publics et des professionnels en faveur de la Diffusion du Livre Français à l'étranger, constitue un cas particulier ou un facteur distinct, méritant chacun une étude appropriée.

La pénétration de livres français en langue française, ou traduits du français en langue nationale, n'est évidemment pas la même dans des pays non francophones ou à divers degrés francophones, dans des pays développés et solvables ou dans des pays économiquement fragiles. Que le pays en question pratique une politique commerciale protectionniste (tablette (4) élevée, quotas d'importation, opposition aux transferts de fonds ...) ou libérale (absence de taxe à l'importation, conditions fiscales attractives, ...) influe directement sur les exportations françaises.

Il apparaît néanmoins que si chacun de ces éléments a de l'importance aucun n'explique à lui seul la présence ou l'absence du livre français dans tel ou tel pays. Des potentialités d'adaptation ou de contournement existent, nous le verrons. Par ailleurs, ces critères ne sont pas les seuls à prendre en compte. Aux disparités géographiques s'ajoutent les différences nées de l'hétérogénéité :

- des pratiques éditoriales
 - . édition en français
 - . édition directe en langue étrangère
 - . traduction du français
 - . co-édition en français et autre langue
 - . cessions de droit autres que ceux de traduction
- des types de diffusion
 - . vente
 - . échange
 - . don
- des "médiateurs" du livre à l'étranger
 - . libraires
 - . bibliothécaires
 - . responsable d'un centre ou institut culturel français
 - . enseignants
- des structures de pénétration du marché

Celles-ci varient selon que l'éditeur français possède une filiale éditoriale à l'étranger, une librairie française à l'étranger

ou ne dispose d'aucun outil de prospection dans tel ou tel pays.

La diffusion de l'information sur le livre français et la promotion ne passent alors que par les organes officiels et traditionnels de la présence française à l'étranger (centre culturel, bibliothèque d'ambassade ou école française à l'étranger).

- des structures de distribution

Le libraire ou le bibliothécaire local s'approvisionne soit directement auprès de l'éditeur français en France, soit auprès d'un grossiste ou d'un distributeur français, soit auprès d'un distributeur national, en position de monopole ou pas. (Le cas des bibliothèques d'institut ou de centre culturel français à l'étranger sera étudié à part).

- des techniques de promotion

- . exposition ou foire du livre
- . représentant commercial ou culturel agissant sur place
- . envoi de bulletins bibliographiques

Le mode d'acheminement (poste par voie de surface ou frêt maritime, frêt aérien, poste aérienne ou encore valise diplomatique) et les diverses façons dont l'éditeur français calcule son prix de vente-export (5) constituent deux autres facteurs à joindre aux précédents et qui conditionnent directement l'accessibilité au livre, en temps et en argent.

Il était difficile, dans les limites de ce mémoire, de faire le recensement et l'étude détaillée de tous les facteurs agissant sur la diffusion et la présence effective du livre français à l'étranger. Il existe, et la bibliographie en fait état, un certain nombre de travaux sur tel ou tel aspect du problème. En revanche, l'étude du rôle et de l'action des pouvoirs publics dans ce domaine, même si le montant du Fonds Culturel du Livre pèse peu comparé au 1.162 millions du chiffre d'affaires de l'édition réalisé à l'exportation en 1983, a l'avantage de permettre la mise en lumière des handicaps majeurs à la pré-

sence du livre français à l'étranger et de rendre compte des multiples intérêts en présence, ce rôle et cette action embrassant également l'aspect commercial et l'aspect culturel de la diffusion du livre français à l'étranger.

La démarche suivie pour mener à bien ce travail résulte à la fois de la spécificité du problème, étroitement lié à la politique des pouvoirs publics, se modifiant et évoluant avec elle, et de sa complexité, le livre demeurant cet objet commercial "à part", fruit de ces fameuses "industries culturelles". (6).

La nécessité, dans un domaine aussi difficile à cerner, d'aller à l'information de base, m'a conduite à privilégier le contact direct avec les différents responsables de la diffusion du livre français à l'étranger (entretiens), les données brutes (statistiques douanières) et les documents primaires (rapports ministériels) par rapport à une information médiatisée rare et souvent incomplète.

I

L'EXPORTATION DU LIVRE FRANCAIS A L'ETRANGER :

1974 - 1982

=====

I.1 - LES STATISTIQUES DE L'EXPORTATION

Il existe, pour appréhender la part du chiffre d'affaires de l'édition réalisé à l'exportation deux types de statistiques non homogènes dans leur définition et présentant chacune ses zones d'incertitudes propres.

LES STATISTIQUES DOUANIERES sont publiées chaque année par le Bureau d'Information et de Liaison de l'Exportation (BILE - voir adresse en annexe) du Syndicat National de l'Edition. Elles sont établies à partir des déclarations des exportateurs pour tout envoi hors de France d'une valeur supérieure à 1.500 F. Avant le 1er janvier 1976, ce seuil était fixé à 1.000 F. (Les chiffres avant et après 1976 ne sont donc pas exactement homogènes).

La procédure douanière de l'abonnement ou "exportation simplifiée", largement utilisée par les petits exportateurs, permet de réduire la part des ouvrages exclus par ce seuil de 1.500 F. en additionnant de façon mensuelle le volume successif des envois quelque soit leur montant individuel. Les statistiques douanières enregistrent les exportations en valeur (francs courants) et en poids (QM = quintaux métriques) et les ventilent par pays (renseignements fiables puisqu'ils se basent sur l'adresse de destination des colis) et par disciplines (chiffres sujets à caution) (7).

Les CHIFFRES DE L'ENQUETE ANNUELLE du Syndicat National de l'Édition (SNE). Ce document bleu, intitulé "Données statistiques sur l'édition de livres en France", est reproduit au dernier trimestre de chaque année dans la revue Livre-Hebdo. Selon les estimations des éditeurs, cette enquête prendrait en compte 99 à 99,4 % du total des maisons d'édition françaises. Mais il apparaît qu'en 1982, sur 663 maisons d'édition interrogées, seules 398 maisons, soit 60 % seulement, ont été retenues. Echappent à cette enquête les maisons auxquelles n'a pas été envoyé le questionnaire, celles qui n'y ont pas répondu et ont gardé secret leur chiffre d'affaires ou celles qui ont été exclues dès lors que leur chiffre d'affaires demeurait inférieur à un certain seuil.

Plus grave pour notre travail, dans le cas de maisons d'édition ayant détaché leur service de vente ou de distribution, la part réalisée -indirectement- par elles, à l'exportation, ne peut être comptabilisée. Cette part, due à l'activité de distributeurs, grossistes, commissionnaires ou libraires, n'est pas prise en compte par les statistiques SNE.

L'enquête SNE donne les chiffres d'affaires réalisés à l'exportation en valeur, les cessions de droit et la ventilation des exportations par disciplines.

Attention : Dans les deux cas n'est jamais pris en compte que la part des ouvrages commercialisés, faisant l'objet de vente directe à l'étranger.

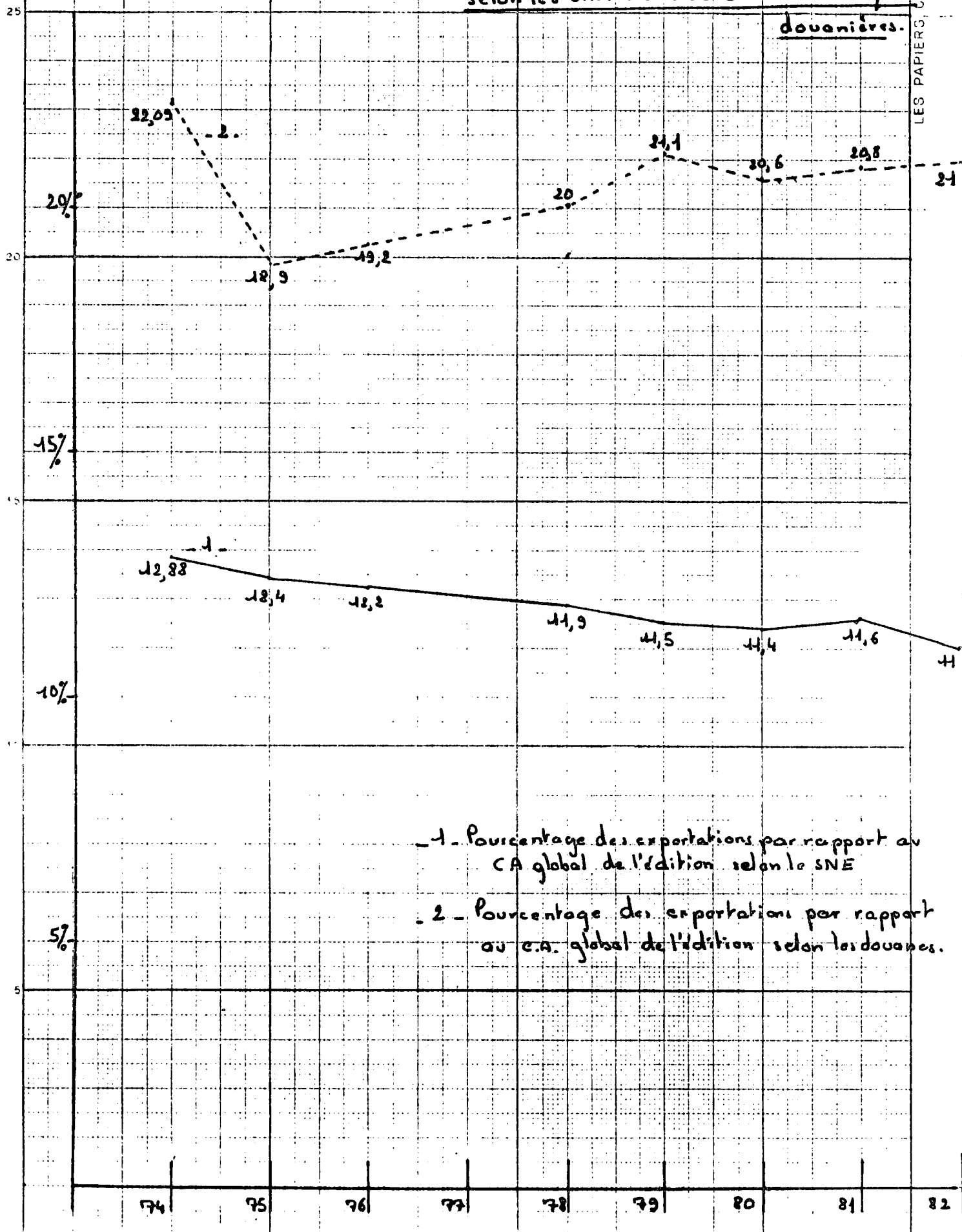
Pour évaluer la part réelle de la diffusion des livres français à l'étranger, il faudrait ajouter aux "chiffres export" le chiffre d'affaires réalisé par les éditeurs grâce à la vente des ouvrages destinés à l'approvisionnement des bibliothèques des unités culturelles françaises à l'étranger. Ce chiffre est inclus dans le chiffre d'affaires du marché intérieur, puisque ces ouvrages sont achetés en France par les ministères des Relations Extérieures et de la Coopération et envoyés ensuite à ces unités culturelles.

La comparaison des chiffres SNE et des statistiques des douanes montre un écart du simple au double, environ, au profit des seconds (70 à 90 %). Cet écart tend à s'accroître.

Tableau 1

Comparaison des exportations selon les chiffres SNE
et les statistiques des douanes

Tableau n°1 : Comparaison des exportations
selon les chiffres SNE et les statistiques



A QUOI TIENNENT LES DIFFERENCES ?

1. Alors que les chiffres SNE rendent compte du chiffre d'affaire réalisé à l'exportation directement par les éditeurs eux-mêmes, les chiffres des douanes enregistrent les livres qui quittent effectivement le territoire, c'est-à-dire non seulement le montant réalisé à l'exportation par les éditeurs eux-mêmes mais aussi le montant dû à "l'activité export" des libraires, grossistes, distributeurs (et qui dans les statistiques SNE est comptabilisé dans les chiffres du marché intérieur) et à celle des organisations internationales établies en France.

2. La valeur déclarée par les éditeurs n'est pas homogène à celle recueillie par les douanes.

L'éditeur qui confie la diffusion de ses ouvrages à un diffuseur déclare, dans l'enquête SNE, le montant facturé au diffuseur qui bénéficie en général d'une remise de l'ordre de 50 à 53 %.

Or ce même diffuseur, lorsqu'il fait sa déclaration aux douanes, indique un prix supérieur dans lequel sont inclus à la fois sa marge et tous les frais accessoires (assurance, transport ... = VALEUR CAF dont nous reparlerons). On estime à 40 % la part du chiffre d'affaires à l'exportation qui passe ainsi par l'intermédiaire des diffuseurs. Cette part, difficile à cerner, a fait l'objet d'un mémoire (8).

3. J.L. Bardos souligne en outre (9) que "de nombreuses grandes entreprises produisent et exportent des publications techniques : elles ne devraient pas normalement, s'il s'agit de simples brochures destinées à commenter le fonctionnement d'un appareil, être comptabilisées par les douanes dans la catégorie des livres. Mais la frontière est souvent difficile à tracer entre la simple brochure et le livre et il se peut qu'il y ait des erreurs, volontaires ou non, de catégorisation".

Ces préliminaires ayant été posés, l'utilisation et la comparaison des statistiques sur dix ans n'en sont que peu affectées, les erreurs se reproduisant en principe de façon homogène. Dans leur ensemble, les chiffres utilisés pour ce travail sont, sauf indication contraire, ceux des douanes dans la mesure où ils rendent mieux compte du flux réel des exportations.

1.2 - LA PART DE L'EXPORTATION DANS LE CHIFFRE
D'AFFAIRES DE L'EDITION

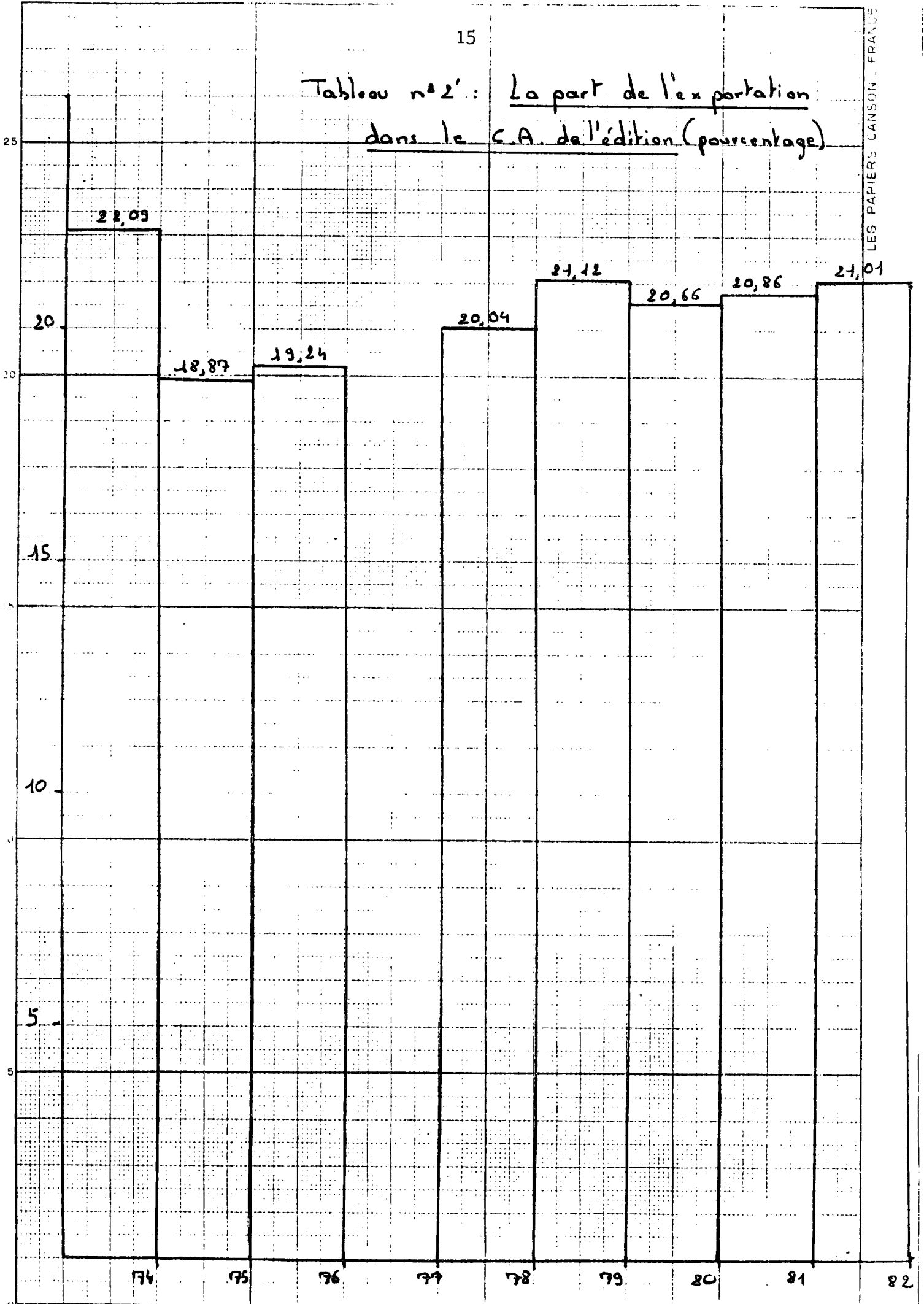
Tableau 2

	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82
E en valeur (1000F)	543.809	663.130	678.578	770.607	863.945	995.166	1.161.723	1.279.749	1.406.192	1.612.505
C.A. global de l'édition (1000F)	2.697.366	3.000.768	3.595.258	4.003.431		4.965.762	5.433.297	6.193.434	6.738.208	7.673.514
% de E / C.A.	20,16	22,09	18,87	19,24		20,04	21,12	20,66	20,86	21,01

Selon J.L. Bardos (p. 28), il semble juste de ramener cette part qui atteint ici un pourcentage moyen de l'ordre de 20 % du chiffre d'affaires hors taxes de l'édition à environ 16 %, compte tenu des incertitudes dont il a été question ci-dessus. Signalons que les études effectuent rarement cette correction.

Cette part est stable. Il n'y a eu aucune percée de l'exportation au cours des dix dernières années. De 1973 à 1982, le montant des exportations a été multiplié par 1,1 en francs constants. Le C.A. export n'a augmenté que très légèrement plus vite que l'inflation. Le tableau n° 3 nous permet de comparer la progression du C.A. export en francs courants et celle de la somme initiale du C.A. en 1973 soumise uniquement aux effets de l'inflation.

Tableau n° 2' : La part de l'exportation
dans le C.A. de l'édition (pourcentage)



	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82
E francs courants	543.809	663.130	678.578	770.607	863.945	995.166	1.161.723	1.279.749	1.406.192	1.612.505
E soumise à l'inflation	543.809	617.767	690.045	756.290	828.137	908.467	1.015.666	1.153.796	1.308.405	1.462.797
Taux d'inflation (Insee)		13,6	11,7	9,6	9,5	9,7	11,8	13,6	13,4	11,8

16

Tableau n°3 : Comparaison du C.A. Export en Francs courants et de la somme initiale du CA en 1973 soumise à l'inflation.

Il apparaît ainsi qu'en 1982, 90,71 % de l'accroissement du C.A. export de l'édition sont dûs aux seuls effets de l'inflation. Le même calcul a été fait pour le C.A. global de l'édition. En 1982, 94,55 % de son accroissement revenaient à l'inflation. Par conséquent, l'évolution du C.A. export a suivi celle du C.A. global de l'édition, en enregistrant néanmoins un "mieux" de 4 points (ce qui est beaucoup pour les éditeurs).

La comparaison des exportations entre 1973 et 1982 en valeur et en poids nous rappelle cependant les limites de cette progression. Alors que les exportations ont cru de 115,4 % en francs courants, elles n'ont augmenté que de 23,6 % en poids.

Tableau 4

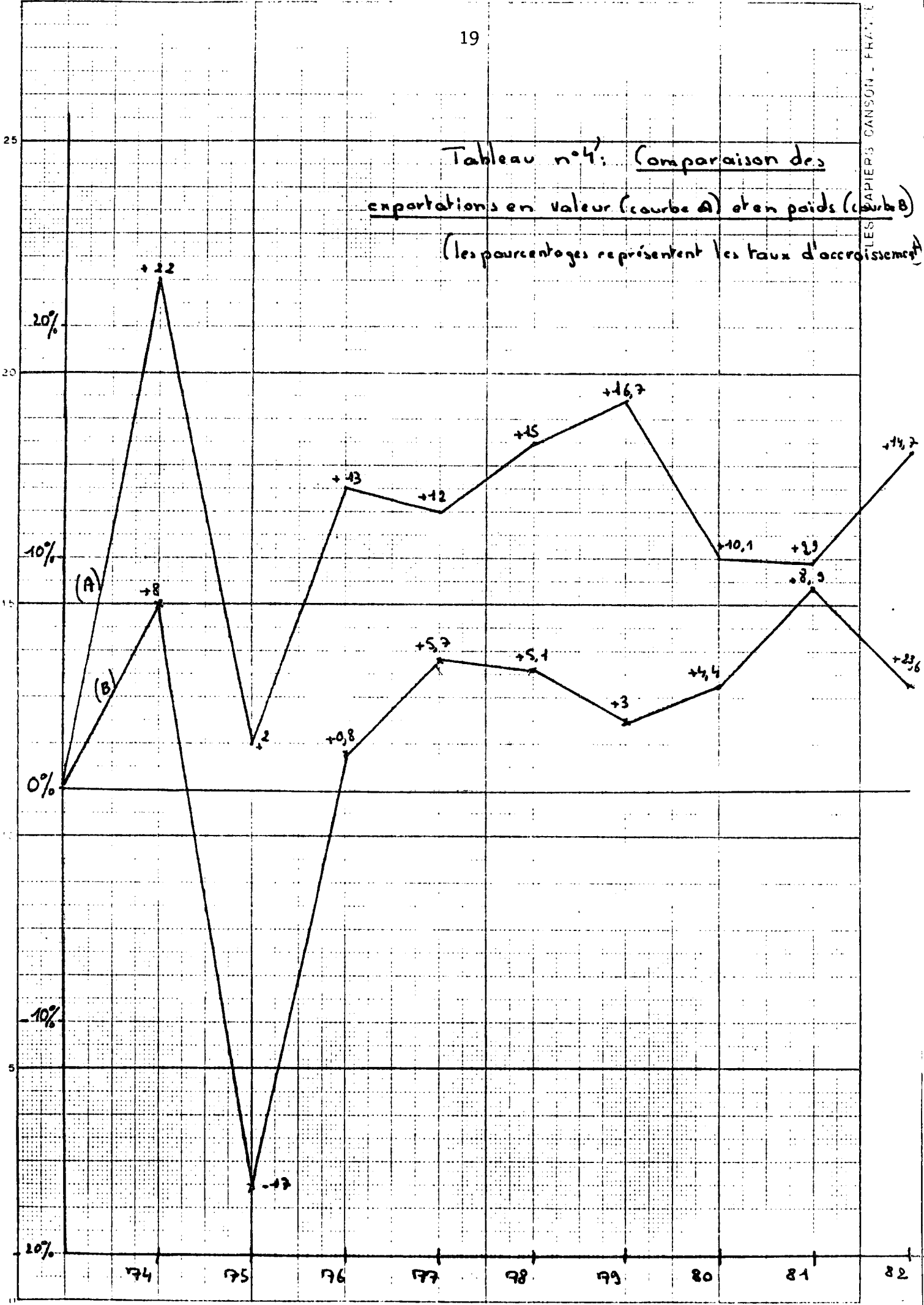
Comparaison des exportations en valeur et en poids entre 1973 et 1982

E	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	
Valeur (1000F)	543.809	603.984	612.775	770.607	863.945	995.166	1.161.723	1.279.749	1.406.193	1.612.504	
Taux d'accroissement		+22%	+2%	+13%	+12%	+15%	+16,7%	+10,1%	+9,9%	+14,7%	Total 115,4%
Poids (QM)	304.861	329.484	274.461	276.539	293.387	307.416	316.792	330.614	359.808	342.933	
Taux d'accroissement		+8%	-17%	+0,8%	+5,7%	+5,1%	+3%	+4,4%	+8,9%	+4,7%	Total 23,6%

L'augmentation du C.A. export tient donc majoritairement aux effets de l'inflation et pour une petite part seulement à un accroissement réel, mesurable en quantité (QM).

(Les chiffres des douanes n'indiquent malheureusement pas le nombre des exemplaires exportés).

Tableau n°4: Comparaison des exportations en valeur (courbe A) et en poids (courbe B)
 (les pourcentages représentent les taux d'accroissement)



I.3 - LA BALANCE COMMERCIALE

Le "petit livre rouge de l'édition" (10) donne non seulement les chiffres des exportations (en valeur et en poids) mais aussi les chiffres des importations (en valeur et en poids).

La comparaison des chiffres E et I révèle une progression assez homogène entre les flux Import et Export (en valeur).

Tableau 5

Comparaison des importations et des exportations

Tableau n° 5 : Comparaison des importations
et des exportations

années	C.A. Export E (Valeur)	C.A. Import I (Valeur)	Taux de couverture $= \frac{E}{I}$	E > I
1973	543.809	584.470	93	non
74	663.130	656.959	100,9	oui
75	678.578	632.676	107,2	oui
76	770.607	751.707	102,5	oui
77	863.945	916.198	94,3	non
78	995.166	1.014.894	98,1	non
79	1.161.723	1.186.413	97,9	non
80	1.279.749	1.383.206	92,5	non
81	1.406.193	1.475.454	95,3	non
82	1.612.504	1.548.909	104,1	oui
83	1.769.281	1.742.021	101,6	oui

Pour comparer utilement le montant des Exportations à celui des Importations, il importait jusqu'en 1981 d'apporter une unique correction aux chiffres pris en compte par les statistiques douanières pour les importations afin "d'en extraire les éléments qui ne sont pas repris dans la valeur des exportations". (11)

. Les chiffres Import sont donnés en valeur CAF (coût - assurance - fret) et comprennent, outre le prix de la marchandise, le coût de son transport jusqu'à son point d'entrée sur le territoire national ainsi que les frais d'assurance et autres frais accessoires qu'elle a pu supporter.

. Les chiffres Export sont donnés en valeur FAB (franco à bord) et ne comprennent les coûts de transport et d'assurance que dans la mesure où ils rémunèrent des services rendus sur le territoire national.

Il y a donc un déséquilibre, d'autant qu'une part non négligeable du transport (maritime, aérien ou routier) des marchandises importées en France est effectuée par des entreprises françaises et ne donne donc pas lieu à une dépense à l'étranger.

La nécessité de corriger les chiffres conduisait en 1975 à considérer le commerce extérieur (balance commerciale) comme équilibrée lorsque le taux de couverture atteignait 94 %. Ce taux était de 95 % en 1983 et à 95,7 % au 1er janvier 1984 (100 points d'importation CAF valant 95,7 points d'exportation FAB).

Mais cette correction CAF - FAB n'est pas directement applicable pour des résultats sectoriels comme ici. Pour faire de telles corrections, il faudrait en effet demander des informations supplémentaires aux importateurs, que ces derniers, selon le Ministère du commerce extérieur, ne seraient pas toujours en mesure de fournir.

Selon les estimations de la DREE (Direction des Relations Economiques Extérieures) au Ministère du Commerce Extérieur, cet écart FAB / CAF est minime et ne saurait dépasser 5 %. Le tableau n° 5 fait apparaître à partir de 82 un redressement de la balance commer-

ciale du livre après cinq années négatives.

Or, le calcul de la balance commerciale du livre disparaît des statistiques des douanes à partir de 1982, sans explication.

1.4 - LE PROBLEME DES IMPORTATIONS

Le calcul de la balance commerciale tel qu'il était fait jusqu'en 1981 comparait deux valeurs non homogènes. Une étude de détail fait apparaître que la correction CAF / FAB n'est pas, et de loin, la seule à apporter aux chiffres Import et Export.

Nous utiliserons d'abord la décomposition des importations selon la nomenclature des statistiques douanières :

- ouvrages présentés dans une langue autre que le français
- ouvrages en français, catégorie elle-même divisée en :
 - = livres
 - = parties de livres

Tableau 6

Répartition des importations de 1973 à 1982 (valeur et %)

années	I (total) - en Valeur -	ouvrages en français (livres + parties del.) %	ouvrages en français %		ouv. en langue étrangère %
			parties del.	Livres	
1973	584.470				
74	656.959	91,6	-	91,6	8,4
75	632.676	88,4	5,6	82,8	11,6
76	751.707	89,5	5,6	83,9	10,5
77	916.498	83,24	10,67	79,17	10,16
78	1.014.894	91	10,3	80,7	9,0
79	1.186.413	91,1	12,4	78,7	9,9
80	1.383.206	90,9	10	80,9	9
81	1.475.454	90,5	9,3	81,1	9,5
82	1.548.909	89,5	89,5		10,5
83	1.742.021	-	-	-	-

Les pourcentages sont à peu près constants et se répartissent comme suit :

- 80 % pour les livres en français
- 10 % pour les parties de livres en français
- 10 % pour les ouvrages dans une langue autre que le français

Or, dans le même temps, nos importations en provenance des pays non francophones ont augmenté de 13 points alors que nos importations en provenance de pays non francophones ont baissé d'autant.

Tableau 7

Répartition des importations entre pays francophones
et pays non francophones

Parts en % des Import.	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Pays Francop.	<u>47,15</u>	40,8	37,7	35,96	35,33	31,3	31,44	32,80	33,47	<u>34,18</u>
P. non Francop.	<u>52,85</u>	59,2	62,3	64,04	63,95	64,83	64,47	62,27	62,34	<u>65,82</u>

Tableau n° 7 : Répartition des importations entre pays francophones et pays non francophones

Ainsi alors qu'en 1974 nos importations se répartissaient à peu près également entre les pays francophones et les pays non francophones (voir la répartition en II.1), en 1983 2/3 de nos importations proviennent de pays non francophones.

Or, dans le même temps, la France n'importe toujours que 10 % d'ouvrages en langue étrangère. (Nous ne possédons aucun renseignement sur la part des différentes langues étrangères). Deux explications se présentent :

- soit les pays non francophones exportent vers la France davantage d'ouvrages en français, résultat d'une politique d'exportation agressive et efficace.

- soit se trouvent comptabilisée dans les importations de livres en français, une part non négligeable d'ouvrages imprimés à l'étranger pour le compte d'éditeurs français.

Le relevé des pays auprès desquels nous importons une quantité importante d'ouvrages en français est, à ce titre, significative. Les statistiques douanières ventilent en effet les importations, année après année, par pays et par catégorie d'ouvrage. Si la classification de la nomenclature du livre, non modifiée depuis 1974, prête à bien des critiques, apparaît ici une nouvelle rubrique intitulée "Livres en langues étrangères" moins sujette à caution.

La différence entre la somme totale (en valeur) de nos importations et le montant des importations de livres en langue étrangère en provenance du même pays nous donne la proportion des ouvrages en langue étrangère importés de ce pays.

S'il est normal que la quasi totalité de nos importations en provenance de la Belgique et du Luxembourg, du Canada et de la Suisse soit en français, que la quasi totalité de nos importations en provenance des Etats-Unis soit en langue étrangère, il est par contre beaucoup plus surprenant de voir qu'en 1982 (de la même façon qu'en 1975 ...) nous importions d'Espagne, de Tchécoslovaquie, d'Italie ou de Hong-Kong une majorité d'ouvrages en français.

Tableau 8
Répartition des importations par pays et par langue
des ouvrages en 1982 (extrait)

Pays d'importation	008 Livres en langue étrangère (1000F)	Total des I en valeur (1000F)
Belgique-Lux	1.371	310.847
Canada	129	26.835
Suisse	6.703	180.751
Etats-Unis	43.361	55.854
Espagne	17.363	149.156
Hong-Kong	651	35.801
Hongrie	26	974
Italie	3.064	371.798
Portugal	249	1.449
Tchécoslovaquie	6	6.035
Yougoslavie	946	4.890

Il n'est pas exclu, et la question se pose pour l'URSS, que ces pays aient développé une forte production d'ouvrages en français.

Le tableau suivant permet d'en douter.

Tableau 9
Le cas de l'Espagne, 1982

	Valeur (10000F)	Quantité (a.m.)
Exportations	29	17719
Importations	149	83.174
Rapport	1 à 5	1 à 10,5

Les échelles de valeur (1 à 5) et de poids (1 à 10,5) sont disproportionnées. La faiblesse de l'échelle des valeurs par rapport à l'échelle des poids montre que nous importons des produits à valeur ajoutée faible (co-productions, ouvrages non finis, sans marge éditoriale) dans le même temps que nous exportons vers ce même pays des produits à valeur ajoutée forte (ouvrages achevés).

Dans un cas comme celui-ci, comparer les exportations et les importations et calculer la balance commerciale du commerce extérieur de l'édition revient à comparer, dans un tout autre domaine, des exportations de meubles et des importations de bois.

Selon les estimations (non officielles, mais tacitement admises) la part des importations qui reviendrait aux impressions à l'étranger pour le compte d'éditeurs français approcherait 70 % du chiffre total des importations.

Les importations se répartiraient ainsi :

- 70 % Impressions à l'étranger pour des éditeurs français
- 10 % Importations de livres en langue étrangère pour le compte d'éditeurs étrangers
- 20 % Importations en français pour le compte d'éditeurs étrangers ou co-édition

Dans le même temps, la part des impressions réalisées en France pour le compte d'éditeurs étrangers ne dépasserait pas 10 % du chiffre total des exportations. (L'imprimeur français Maury vient ainsi de réaliser l'annuaire de la poste de Côte d'Ivoire, un ouvrage d'enseignement en anglais pour la République Irakienne, etc...)

"Quand à la production directe d'ouvrages français en langue étrangère pour des éditeurs nationaux, elle semble une activité peu développée en France, à la différence de ce qui se passe en R.F.A." (12).

Ce travail n'a pas pour but de commenter le comportement anti-national des éditeurs français, qui en faisant imprimer une partie des ouvrages qu'ils publient dans des ateliers étrangers, privent les imprimeurs français d'un marché important. Ceci est un autre problème, d'autant plus que notre analyse a eu pour conséquence de faire apparaître une balance commerciale ... nettement favorable à la France.

Rappelons seulement que le chiffre d'affaires total de l'édition pèse peu dans la balance commerciale générale de la France, et que 94 % de sa progression en francs courants depuis 1973 ont été dûs aux effets de l'inflation.

Le rapport annuel statistique du BILE a eu en 1982 l'honnêteté d'omettre le calcul de la balance commerciale. Néanmoins le dernier rapport du Conseil Economique et Social, pourtant conscient du problème (13), continue de comparer les chiffres des importations et des exportations (14).

1.5 - LES CESSIONS DE DROITS A L'ETRANGER (chiffre SNE)

Les cessions ne sont étudiées ici que dans la mesure où elles contribuent à la diffusion du livre français à l'étranger.

Nous reprenons la définition donnée par J. Breton dans son document intitulé Ecritures, Edition, Impressions, Vente (p. 112) :

"Les droits annexes, droits dérivés ou droits de cessions sont les droits de reproduction
d'adaptation
ou de traduction (...)

Les droits de reproductions sont généralement cédés à des maisons spécialisées dans l'édition au format de poche ou dans les livres-clubs ; ils peuvent encore être cédés à des éditeurs francophones, québécois dans la plupart des cas.

La cession de droits de reproduction à la presse est relativement peu fréquente.

Les adaptations sont de deux sortes :

- a) écrites ou imprimées
- b) écrites et destinées au cinéma ou à la télévision

Selon Madame Doumeng du BILE, peu de chiffres échappent au recensement réalisé par le SNE en matière de cessions de droits. Le tableau suivant qui donne la part des cessions de droits en France et à l'étranger, en valeur et en pourcentage, montre qu'il s'agit là de valeurs marginales par rapport au chiffre d'affaires des éditeurs. Ces recettes sont protégées à 50 % en principe avec les auteurs.

Tableau 10
Cessions de droits en France et à l'étranger
(Chiffres SNE)

	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82
Etranger	39.893	40.545	35.470	49.179	51.850	57.480	58.254	69.393	77.457	95.334
France	30.764	41.822	46.299	43.870	49.373	72.556	64.630	144.590	93.239	109.079
% des cessions à l'Ét. / C.A. éd.	1,47	1,35	0,98	1,22		1,15	1,06	1,12	1,14	1,24
% des cessions en France / C.A. éd.	1,14	1,39	1,28	1,09		1,46	1,17	2,34	1,38	1,39
% du total des cessions / C.A. éd.	2,61	2,74	2,26	2,31		2,61	2,23	3,46	2,52	2,63

Il est malaisé à partir du matériel statistique dont nous disposons, de bien appréhender cette part du marché. M. Bardos dans son rapport fait apparaître que le montant global des cessions de droits recouvre également, et ceci pour un pourcentage inconnu, les cessions dues à la co-édition internationale, de plus en plus importantes pour les ouvrages illustrés, les livres d'art et les livres de jeunesse. Deux ou plusieurs éditeurs s'associent pour publier en même temps "dans leur langue respective, un ouvrage conçu par l'un d'entre eux" (15). La co-édition se limite tantôt à la vente des droits et des livres, tantôt elle implique l'impression simultanée des différentes éditions par un chef de file dans un seul pays pour diminuer les coûts de tirage

(diminution des frais fixes comme ceux de l'illustration) (16). Dans ce cas, il apparaît que les coûts de fabrication, qui jouent un rôle considérable dans ce type de ventes de droits pour des co-éditions internationales, sont très souvent défavorables à la France.

Par conséquent, bien que les cessions de droit constituent une activité à forte valeur ajoutée pour le livre, elles n'accroissent pas moins le malaise ressenti par les professionnels de la fabrication du livre auxquels échappe une partie des marchés.

Le tableau n° 10 montre que les cessions de droit à l'étranger restent stables par rapport au chiffre d'affaires global de l'édition, analogues à ce qu'elles étaient déjà en 1969 (le pourcentage était de 1,18). Depuis 1978, elles sont en retrait par rapport aux cessions de droits sur le marché intérieur.

Il est difficile de mesurer la part et l'importance des adaptations radiophoniques, télévisées ou cinématographiques. L'adaptation télévisée ou cinématographique d'un roman français, par une société nationale diffusée ensuite à l'étranger, ou directement par une société étrangère, a-t-elle un impact sur la vente dudit roman à l'étranger ? Encore faudrait-il que celui-ci, ou un autre titre du même auteur se trouve disponible en traduction en librairie au même moment et que la diffusion cinématographique ou télévisuelle s'accompagne d'une campagne publicitaire éditoriale.

Il semble qu'à cet égard la France n'ait pas encore développé de stratégie commerciale semblable à celle de certaines sociétés américaines. L'annonce de la diffusion sur Antenne 2 fin 84 de l'adaptation d'un best-seller de la romancière américaine Judith Krantz s'accompagnait dès avril 1984 d'une campagne de presse et de la présence de l'ouvrage traduit en français en librairie (17). La campagne de presse était bien évidemment menée par l'éditeur français qui avait acheté les droits de traduction. Mais quels sont les ouvrages français qui ont un sort comparable sur le marché américain ? (18).

L'idée d'encourager sous forme de subventions ou de contrat-type l'adaptation audiovisuelle d'un ouvrage français, à un moment

où se développe le marché du vidéo-clip et plus encore celui de la télévision par câble, dans la perspective d'une internationalisation accrue du marché de l'audio-visuel, n'a pas été envisagée à la Direction du Livre comme moyen d'accroître la présence du livre français à l'étranger.

Les effets d'une telle diffusion sont évidemment malaisément cernables, mais si l'on sait à quel point la somme des causes présidant à l'achat d'un objet culturel comme le livre, qui plus est à l'étranger, comporte d'aspects irréfléchis, il y a là indéniablement un "créneau" qui mériterait une véritable étude de marché. Celle-ci reste à faire.

II

LES FAIBLESSES ET LES ATOUTS
DU LIVRE FRANCAIS A L'ETRANGER

=====

La multiplicité des facteurs à prendre en compte pour juger du dynamisme -ou de faiblesse- de la diffusion du livre français à l'étranger rend malaisée l'appréhension des marchés et des vitrines extérieures du livre français. "Il n'est, par ailleurs, aucun acte d'achat -ou d'emprunt- aussi individualisé que celui d'un livre dans sa double valeur d'usage ou de symbole". (19).

Le critère linguistique s'impose néanmoins dès lors qu'il s'agit de catégoriser les marchés. Il ne peut en effet y avoir de diffusion du livre français à l'étranger s'il ne s'y trouve de lecteurs parlant le français ou sensibilisés à la culture française (dans le cas de lecture de traductions).

La promotion -ou la maintenance- du livre français à l'étranger va de pair avec la diffusion du français dans le monde. Elle implique des structures de pénétration culturelle telles que les centres et instituts culturels français à l'étranger et les unités d'enseignement du français dans le monde. Les opérations commerciales d'exportation s'appuient ou s'articulent sur cette partition linguistique entre pays à divers degrés francophones et pays non francophones.

Pays \ Année	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Amérique latine	1,26	1,22	1,69	1,96	1,73	1,91	2,55	2,27	1,55	0,87
Europe du Nord	0,41	0,48	0,42	0,37	0,10	0,46	0,53	0,48	0,42	0,80
Europe de l'Ouest	5,89	5,89	4,69	5,39	6,01	6,44	6,36	5,93	5,87	4,45
Europe du Sud	7,11	7,86	9,45	17,15	7,02	6,37	6,57	6,16	5,70	5,30
Moyen-Orient	0,82	1,06	1,02	1,49	1,06	0,81	1,91	1,68	1,56	0,88
Pays de l'Est	0,48	0,50	0,46	0,90	1,66	0,98	0,89	0,82	1,23	1,48
Autres pays	5,32	4,27	4,32	4,17	3,92	3,82	3,28	3,69	3,84	3,97
Total	21,29	21,38	21,75	21,43	20,44	20,76	22,09	21,03	20,17	17,75

Tableau n° 44 : Répartition des exportations en % vers les pays non francophones
(en valeur)

Pays \ Année	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Belg. Lux, Suisse, Canada	50,6	51,1	48,9	48,9	49,4	48,5	47,8	49,7	46,4	47,3
Afrique, Océan Indien <i>noire</i>	11,2	11,5	13,2	10,8	10	10,1	12,9	13,6	16,5	
Magreb	7,2	7,1	7,8	8,4	7,3	8	8,6	6,7	7,0	10,2
Autres pays	9,48	2,1	0,5	1,8	1,3	1,7	1,7	1,6	2	
Dom. Tom	0,5	4,8	5,2	5	5,7	5,7	5,4	5,6	5	
Total	76,5	76,6	75,7	74,9	73,7	74,0	76,4	77,3	76,3	

Tableau n° 12 : Répartition des exportations en % vers les pays à divers degrés francophones (en valeur)

II.1 - REPARTITION DES EXPORTATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES ET LINGUISTIQUES

La décomposition des groupes de pays est donnée en annexe n° 1, ainsi que le montant de nos exportations vers chacun d'entre eux, entre 1974 et 1982.

Frédéric de Castro dans son étude sur les "exportateurs non éditeurs" (20) met en évidence les imperfections des chiffres qui ont été utilisés ici pour élaborer les tableaux 11 et 12. Aussi peut-on considérer la somme des deux totaux (pays non francophones et pays à divers degrés francophones), qui avoisinent 98 %, comme satisfaisante (21).

Notre propos n'est pas de détailler les raisons de la progression -ou au contraire de la stagnation- des exportations françaises vers tel ou tel pays ou groupe de pays. Le rapport de M. Bardos (22) s'y attarde plus longuement. Néanmoins, quelques conclusions nécessaires à la compréhension des propos qui vont suivre, s'imposent.

- Contrairement à ce qu'il nous est apparu pour les importations (I.4), la répartition de nos exportations entre les pays en partie ou en majorité francophones et les pays ne parlant pas le français demeure particulièrement stable. Les proportions sont environ de 4/5e pour les premiers et de 1/5e pour les seconds.

Par conséquent, nos exportations sont restées, globalement, orientées vers les mêmes aires linguistiques et même, vers les mêmes aires géographiques au cours de la décennie passée.

L'importance du groupe Belgique - Luxembourg - Suisse - Canada est écrasante. Ce groupe de pays absorbe près de 49 % du total des exportations. Néanmoins ce pourcentage est en légère baisse, notamment depuis le "décrochage" du Canada à partir de 1980 (loi protectionniste sur le commerce du livre).

Il s'agit là de pays économiquement forts et francophones si l'on accepte l'assimilation communément faite du Canada au Québec,

assimilation toute critiquable cependant, et donc de marchés quasi "captifs".

Les seules progressions notables, entre les dates considérées, sont celles du groupe Afrique et Océan Indien, où les effets de l'alphabétisation française se font sentir, même si l'anglais et l'arabe mettent actuellement en "danger" ces résultats, et du groupe des pays de l'Est (où se trouve principalement concernée la Pologne, qui multiplie ses importations d'ouvrages en français par 6 en 10 ans).

Les DOM-TOM, considérés comme territoires d'exportation, et donc étrangers pour le livre, restent stables après une progression de plus de 4 points de 1960 à 1974.

Les groupes de pays, ou pays, vers lesquels depuis 1983 se porte l'action des pouvoirs publics français représentent un faible pourcentage du total des exportations. Ces "pays prioritaires proposés pour l'aide à la promotion" sont l'Europe du Sud, le bassin méditerranéen (Liban, Egypte, Maroc) et l'Amérique du Sud. La part de l'Europe du Sud est en déclin, de même que celle de l'Amérique du Sud. Il paraît évident que ces marchés fragiles, à hauts risques - et qui plus est non francophones- ne représentent pas un enjeu commercial "naturel" et fortement attirant pour les éditeurs.

Cependant, plus grave encore que ces diverses constatations, est la baisse conséquente sur une part déjà si faible, de nos exportations vers le groupe des "autres pays" non francophones et qui comprend, mis à part l'Inde (pays retenu sur la liste des pays vers lesquels se portent l'action et l'argent des pouvoirs publics - nos exportations y sont quasi inexistantes !), quatre pays développés : Les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, et avec plus de réserves, l'Afrique du Sud. Or ces pays, dans le même temps, les deux premiers en particulier, ont opéré de véritables percées sur le marché français. Nous y reviendrons.

Par conséquent, la répartition à peu près stable entre 1974 et 1982, de nos exportations entre pays à divers degrés francophones et pays non francophones, s'accompagne néanmoins d'un recul vers les pays les plus développés du second groupe -les moins aisés, nous en avons conscience- d'une diminution légère mais notable vers les pays francophones les plus riches (Belgique, Luxembourg, Suisse, Canada), d'un maintien vers les marchés traditionnels et "naturellement captifs" (pour combien de temps encore, cependant ?), et même d'un mieux vers le groupe d'Afrique noire et Océan Indien.

Il semble que le repli de nos exportations vers les marchés traditionnellement captifs ne soit donc pas une illusion, quoiqu'aient pu laisser entendre certains de mes interlocuteurs.

Cette approche générale, qui fait abstraction des spécificités et des problèmes locaux, va nous permettre de mieux saisir les principaux handicaps à la diffusion du livre français à l'étranger.

II.1.1. Les handicaps

En février 1984 paraissait une brochure intitulée Le livre français dans le monde (23), publiée conjointement par le Ministère des Relations Extérieures, le Ministère du Commerce Extérieur et du Tourisme et celui de la Culture. Réalisée à partir d'une enquête auprès des postes d'expansion économique et des services culturels des ambassades de France, elle se propose de rendre compte, pays par pays, de la situation du livre français à l'étranger.

Il s'agit cette fois non plus de chiffres (ou accessoirement) mais d'une évaluation qualitative rendant compte du problème en termes d'atouts ou de faiblesses, d'amélioration ou de recul, de potentialités ou de handicaps. Il apparaît ainsi un clivage nouveau entre les pays, selon que les obstacles à la diffusion des livres français soient majoritairement dûs à la spécificité du marché local -irréductibles donc d'un point de vue français- ou soient essentiellement dûs aux caractéristiques de l'exportation éditoriale et culturelle française. Dans ce second cas, certains remèdes sont envisageables.

II.2 - HANDICAPS NÉS DE LA SPECIFICITE DES MARCHES ETRANGERS

Nous les citons pour mémoire dans la mesure où ils échappent au contrôle des pouvoirs publics français.

II.2.2. Handicaps nés de la politique ou de la situation économique du pays

- { - quotas d'importation
- { - impossibilité des transferts de fonds
- { - crise économique
- { - inflation
- { - faiblesse du pouvoir d'achat

II.2.3. Handicaps nés de la politique ou de la situation culturelle du pays

- { - absence de politique culturelle nationale
- { - censure
- { - absence d'enseignement supérieur en langue française
- { - analphabétisation
- { - arabisation - progrès des langues nationales

II.2.4. Handicaps nés de la spécificité du marché local du livre

- absence de réseau de distribution
- réseau d'importation sous monopole national
- extension de l'édition locale
- édition pirate
- concurrence de nouveaux pays exportateurs (ouvrages écrits en anglais, cf. Japon)
- concurrence d'éditions en français en provenance d'autres pays (cf URSS)

II.3 - LES HANDICAPS NÉS DES PARTICULARITÉS DU COMMERCE EXTERIEUR DU LIVRE FRANÇAIS

III.3.1. Handicaps nés de la politique culturelle de la France

- faiblesse de l'action culturelle française
- inadaptation de l'enseignement du français
- baisse du prestige culturel français

III.3.2. Handicaps nés de la politique éditoriale française

La brochure "qui se veut avant tout un outil d'information à l'usage de l'ensemble de ceux qui sont concernés par l'exportation du livre français" (24) mais émanant exclusivement des trois ministères, n'épargne pas les critiques à l'égard des professionnels et principalement des éditeurs.

Les reproches sont de trois ordres :

- . la cherté du livre français à l'étranger
- . le manque d'informations sur les parutions françaises et l'inadaptation des envois aux besoins
- . les délais d'acheminement des ouvrages

"Pourtant, explique par ailleurs le vice-président de l'Union des éditeurs français exportateurs (24), le livre français est réclamé partout. Libraires, bibliothèques, centres divers de promotion déplorent cette absence, la difficulté de se procurer nos ouvrages, le manque d'informations, les délais successifs de livraison et, conséquence de sa rareté, le prix du livre qui l'assimile trop souvent à un article de grand luxe (A Rio de Janeiro, il coûte ainsi le double de son prix parisien)!"

III.3.2.1. Le prix du livre français à l'étranger.

La cherté du livre français à l'étranger constitue sans doute le reproche majeur de la brochure. Les éditeurs eux-mêmes, comme en témoigne la précédente citation, reconnaissent l'obstacle d'un prix trop élevé tout en considérant néanmoins que le vrai problème n'est pas là : il ne s'agirait, en fait, que d'une "conséquence".

Qui s'étonnerait à Paris de payer un volume du catalogue Penguins 20 à 30 % plus cher qu'à Londres ? Qui, de toute façon, achète en France des ouvrages en anglais, si ce ne sont les catégories socio-professionnelles "qui ont les moyens" ? ... Pour les éditeurs, le prix du livre n'est pas une cause valable, ou alors de façon très ponctuelle, à la non-progression du livre français à l'étranger. Qui veut vraiment un ouvrage en français l'achètera, quel que soit son prix, m'a-t-on dit.

Voilà semble-t-il, un comportement face à la promotion et à la vente pour le moins surprenant au moment où d'autres entreprises ont compris qu'il était toujours plus souhaitable d'aller chercher le client que de l'attendre.

Les professionnels considèrent la cherté du livre comme le résultat d'une somme de facteurs sur lesquels ils n'ont pas de prise et qui nécessitent, par conséquent, l'aide des pouvoirs publics.

Ce sont en particulier l'ampleur des frais financiers entraînés par l'activité d'exportation :

- . coût de transport
- . coûts occasionnés par les délais de paiement dans les pays économiquement faibles
- . coûts des activités de prospection, etc...

Le taux plus ou moins fort des tabelles nationales constitue une autre explication à la cherté du livre français à l'étranger. "Il est sûr, rapport J.L. Bardos, que la très forte augmentation des tabelles de l'Amérique latine (qui sont les mêmes pour les livres en provenance d'autres pays) jouent, pour la clientèle virtuelle, contre les livres français : les livres importés d'Espagne, de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, moins chers à la production, pour des raisons de coûts salariaux inférieurs (Grande-Bretagne et Espagne) ou d'étendue des tirages (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Espagne) sont, dans l'ensemble moins chers à la vente (26).

Quant on sait la part des ouvrages imprimés à l'étranger pour le compte d'éditeurs français -et donc à coût salarial moindre- on ne peut accepter cet argument sans une certaine réserve, et oublier que le calcul du prix du livre Export (tel qu'il est facturé au médiateur local avant l'application des tabelles) appartient encore à l'éditeur français.

L'ordonnance de 1945 sur la limite des prix à l'exportation ne concerne en effet pas le livre. Entière liberté est laissée aux éditeurs de fixer le prix des livres français à l'exportation. (Il est vrai que le "prix public France" est limité dans le cadre de la loi Lang, mais cette limite porte sur l'ensemble du catalogue, il est donc possible de jouer sur les titres et d'arriver à des augmentations ponctuelles sur certains ouvrages, celle-ci dépassant le seuil autorisé : 3,5% actuellement). Par ailleurs, cette limitation résulte d'un accord entre le SNE et les pouvoirs publics. Seuls les adhérents du SNE (250 environ) sont soumis à cet engagement de modération.

Quatre cas de figure sont possibles :

Sur un prix public Franc de 100 F. TTC
ou 93 F HT

l'éditeur peut fixer un prix export de :

- a) 93 F., soit le prix public France dégrevé de la TVA.
- b) 100 F., soit plus cher, puisque l'éditeur ajoute au prix hors taxe la TVA, dont il est exonéré à l'exportation.
- c) plus de 100 F. L'éditeur dépasse dans ce cas la marge TVA déjà perçue comme un premier bénéfice
- d) moins de 93 F., soit moins cher que le prix public France sans la TVA. Ce cas est évidemment le plus rare.

Rappelons que ce calcul s'applique aux DOM-TOM et qu'à ce titre, la continuité territoriale n'est pas acquise.

Il apparaît dans cette étude que le prix du livre français à l'étranger, obstacle réel dans de nombreux pays à son achat par

un public local, ainsi que le souligne nettement la brochure citée plus haut, est présenté par les professionnels comme une conséquence inévitable de l'activité d'exportation.

Les charges et les contraintes subies par les éditeurs sont constamment mises en avant pour justifier la cherté des ouvrages mis en vente à l'étranger et appuyer une demande chronique d'intervention auprès des pouvoirs publics. Ceci apparaît très clairement, dans la citation suivante :

"Il est sûr que le prix du livre en provenance de France constitue pour les marchés d'Afrique et du Maghreb, même si les tabelles sont faibles un obstacle important en regard du pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle les gouvernements soviétiques et américains subventionnent des éditions spéciales, à très bon marché pour ces pays, d'ouvrages en langue française, traduits de leur production, à des fins politiques évidentes et avec d'autant plus de facilité que ces éditions spéciales ne concurrencent par les produits normaux de leur propre secteur éditorial dans leur langue respective" (27)

Que la France ne fait-elle de même !

En aucun cas, apparemment, la charge de l'exportation ne doit être supportée par l'éditeur. Pour les surremises (28) l'état prend à sa charge la réduction supplémentaire consentie au distributeur local. Que cette mesure en faveur d'une baisse du prix de vente local n'ait pas eu les résultats escomptés, et soit actuellement en perte de vitesse, n'autorise cependant pas la conclusion, trop rapidement tirée par certains, que le prix du livre n'est pas un problème à l'exportation. Un autre moyen pour réduire ce prix, sans toucher aux marges des éditeurs, revient à réduire ou à limiter celles des distributeurs. La sélection des librairies françaises à l'étranger en vue d'une aide financière du Ministère de la Culture insiste sur ce point -dont nous ne remettons aucunement en cause, par ailleurs, l'intérêt.

II.3.2.2. Y a-t-il une stratégie éditoriale en matière d'exportation du livre français ?

Cette question peut paraître surprenante, voire même aberrante. Or il ressort de l'enquête réalisée auprès des postes d'expansion économique et des services culturels des ambassades de France un apparent désintérêt de la part des éditeurs pour l'exportation. Le public potentiel -et local- paraît laissé pour compte et non satisfait par des ouvrages qui ne correspondent pas à ses besoins.

Il apparaît très nettement que l'exportation représente pour les éditeurs une activité qui coûte cher et qui dégage peu de bénéfices. Le repli sur des marchés captifs se confirme, au détriment de marchés plus difficiles mais aussi plus riches, dans le même temps où ceux-ci réalisent une véritable progression sur le marché français, comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau n° 13: Comparaison des exportations et des importations avec six pays développés non francophones.

Années 1974 et 1983

Pays	E Valeur 74	I Valeur 74	E Valeur 83	I Valeur 83	E Accroissmt 74-83	I Accroissmt 74-83	$\frac{E}{I}$ 74	$\frac{E}{I}$ 83
Pays-Bas	41.883	20.060	20.678	60.001	4,74	2,99	0,59	> 0,34
G. Bretagne	41.824	25.623	23.864	93.587	2,01	3,65	0,46	> 0,25
R.F.A	45.377	34.787	34.293	125.223	2,23	3,60	0,44	> 0,27
Japon	7.886	< 1000	16.984	46.433	2,15	> 16,43	7,88	> 4,03
Etats-Unis	23.919	16.634	51.460	73.208	2,15	5,00	1,63	> 0,70
Hong-Kong	< 1000	< 1000	< 1000	32.576	—	> 32,57	1,00	0,03

Entre 1974 et 1983, les exportations françaises vers ses six pays ont approximativement doublé.

Dans tous les cas, notre balance commerciale s'est dégradée la progression des importations françaises en provenance de ces six pays ayant été très forte. Elles ont été multipliées par 3 ou 5 pour des pays avec qui la France entretient des relations éditoriales anciennes (les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis), signe d'un effort de pénétration accru et efficace de leur part et par des chiffres ahurissants (8 et 30) pour deux pays "neufs", apparus depuis seulement huit à neuf ans sur la liste de nos importateurs. Ceux-ci ont réalisé une véritable "percée" sur le marché français.

La stratégie éditoriale et les techniques de marketing sont à la base de cette forte pénétration de la part de pays tous économiquement puissants. L'augmentation du nombre de français capables de lire l'anglais, l'allemand ou le japonais ne constituant pas, à soi seul, une explication suffisante au phénomène.

L'ensemble de notre étude a jusqu'ici mis au jour la relative stabilité du profil et des résultats de la diffusion commerciale du livre français à l'étranger. Les exportations ont légèrement progressé en francs constants entre 1974 et 1982, pas beaucoup plus que le chiffre d'affaires général de l'édition. Il n'y a pas eu de "percée française" notable, mis à part les progressions en Afrique noire francophone et dans quelques pays particuliers, ni de modifications profondes des structures propres à l'exportation du livre français.

Or, pendant la même période, la répartition des responsabilités et des moyens entre les divers ministères concernés par la diffusion du livre français à l'étranger a été modifiée. La politique extérieure gouvernementale a elle-même évolué, entraînant parfois de nouveaux objectifs et de nouvelles priorités. Qu'en est-il du rôle des

pouvoirs publics en matière d'exportation culturelle et commerciale des livres français ? Comment s'articule leur action sur celle des professionnels ?

Comment se justifie-t-elle ?

Les pouvoirs publics peuvent-ils être ce remède aux problèmes de la diffusion du livre français à l'étranger ?

III

LA POLITIQUE DES POUVOIRS PUBLICS
EN MATIERE DE DIFFUSION DU LIVRE FRANCAIS A L'ETRANGER

=====

III.1 - SEPT MINISTERES POUR LE LIVRE

Sept ministères se partagent acutellement les responsabilités de la diffusion du livre français à l'étranger. Ce sont ceux de la Culture, des Relations Extérieures, de la Coopération, de l'Economie et des Finances, du Commerce Extérieur, de l'Education, de la Recherche et Industrie.

Les inévitables lourdeurs générées par cette dispersion et la nécessité d'organiser la concertation n'ont pas échappé aux pouvoirs publics. Cette conscience du problème s'est clairement manifestée le 17 novembre 1982 au cours d'une journée d'information consacrée à l'exportation du livre. Elle réunissait autour d'une même table et d'un sujet commun, les responsables du Commerce Extérieur (Michel Jobert), des Relations Extérieures (Claude Cheysson), de la Coopération et du Développement (Jean-Pierre Cot), et de la Culture (Jack Lang).

Bien que les effets de cette réunion interministérielle aient été largement surestimés à l'époque, elle a néanmoins contribué à élargir la conscience latente des difficultés de l'exportation du livre, à souligner l'importance de la concertation entre les ministères et vis à vis des professionnels et à encourager un certain nombre de travaux sur la question.

Le guide des aides à l'exportation du livre français (29), co-signé par les ministères du Commerce extérieur (CE), des Relations Extérieures (RE) et de la culture (C) et publié à l'occasion de cette réunion, témoigne d'un véritable effort de promotion en faveur du livre et de concertation entre les divers partenaires concernés.

Par ailleurs, beaucoup plus récemment, les nouvelles procédures pour l'instruction des dossiers d'aide aux ouvrages spécifiques communiqués par la Direction du Livre au ministère de la Culture prévoient la création d'une commission consultative composée de représentants d'administrations et d'institutions à même de connaître les problèmes de l'enseignement et de la pédagogie, soit, pour les pouvoirs publics :

- un agent de la Direction de l'enseignement du français à l'étranger (MRE)
- un agent des services de la Coopération
- un agent de la MIDIST ou du CNRS
- un agent de la Direction des Relations Economiques Extérieures (C.E)
- la Direction du livre (C)

Les responsables des diverses administrations se connaissent et n'hésitent pas à se contacter par téléphone.

Les professionnels, quant à eux, se disent satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec les agents des ministères, relations qui se sont nettement améliorées ces toutes dernières années.

A l'évidence, le problème de l'écartèlement entre les diverses administrations concernées n'est pas encore résolu. Le dernier rapport du Conseil Economique et Social (30) rappelle que "les professionnels ont souvent affaire à des administrations qui se concurrencent alors qu'elles devraient être complémentaires" et propose la création "d'un organisme léger de coordination interministérielle".

Or cette dispersion des responsabilités et des structures, qui apparaît tout d'abord comme le problème numéro un de la politique des pouvoirs publics dans le domaine qui nous concerne n'est en fait, que la traduction administrative d'une ambivalence liée à la nature même du livre qui est à la fois un bien de consommation, soumis aux impératifs d'une politique commerciale et à des critères de rentabilité, et un objet culturel, soumis aux choix d'une politique culturelle et à des facteurs de pénétration culturelle.

Elle traduit aussi le refus des pouvoirs publics -et ceci n'est pas encore une critique- de privilégier l'un ou l'autre de ces deux aspects.

III.2 - LA POSITION DES POUVOIRS PUBLICS FACE AU LIVRE

La position des pouvoirs publics s'articule autour de deux idées forces que nous empruntons au Rapport du Conseil Economique et Social d'avril 1983 (31).

1. "Le livre est un produit différent des autres et l'édition est avant tout une industrie d'innovation à risque élevé et constant"

2. "L'importance du livre dans la politique de la France ne se mesure pas seulement à son chiffre d'affaires, il engage son avenir intellectuel et son influence dans le monde".

Plusieurs commentaires s'imposent à la lecture de ces deux points.

III.2.1. Si l'on admet que la progression du chiffre d'affaires n'est pas le seul objectif à considérer lorsqu'il s'agit d'élaborer une politique globale de diffusion du livre français à l'étranger, il est indéniable qu'une activité commerciale "export" en expansion ne nuit en rien au prestige culturel d'un pays. La relative faiblesse de la progression de l'activité exportatrice de l'édition française devrait pouvoir, sans fausse pudeur, être reconnue par les pouvoirs publics (ceci d'autant plus que depuis 1981 les aides à la diffusion commerciale du livre ont été multipliées par 3).

III.2.2. S'il est vrai que les éditeurs qui jouent ce rôle de découvreur de talents et de prospecteur prennent des risques importants, engagent de l'argent sur des opérations difficiles, il n'est pas juste de

considérer l'ensemble de la profession comme telle. Cette image outrée ne rend pas compte de la réalité :

- Elle refuse de voir que depuis quelques années la part des nouveautés par rapport aux rééditions et aux réimpressions diminue.

- Elle omet de reconnaître que parmi les éditeurs qui reçoivent des subventions à l'exportation figurent les noms les plus prestigieux. Tels, comme Grasset, ont été parmi les premiers à développer des services de promotion à l'étranger mais ce sont aussi ceux dont le renom s'appuie sans grand risque sur des catalogues célèbres. "Pour parler concrètement, nous signale le Vice-Président de l'Union des éditeurs français exportateurs (UDEF), en 1981, six grandes maisons d'édition, dont le travail est évident et qu'il ne s'agit pas de désigner, ont reçu comme subventions du ministère de la Culture 2.064.000 F. alors que les entités collectives, tels Sodexport, Selec (loisirs, éducation, culture), Speld (livres de droit) recevaient des sommes infiniment moindres (25).

Les chiffres de 1981 laissent cependant songeurs puisqu'il apparaît que le montant des subventions aux entités exportatrices est supérieur à celui des subventions aux principaux éditeurs exportateurs.

Subventions aux entités exportatrices :

. sélection d'édition de loisir, d'éducation et de culture (SELEC)	210.000 F.
. Sodexport-Grem (Editeurs scientifiques et médicaux)	1.450.000 F.
. Société de promotion à l'étranger du livre de droit (Speld)	280.000 F.
. Union d'éditeurs français pour l'exportation (UDEF-Export)	545.000 F.
	<hr/>
TOTAL ...	2.485.000 F.

Subventions aux principaux éditeurs exportateurs

. Bordas	240.000 F.
. Flammarion	140.000 F.
. Gallimard	224.000 F.
. Groupe International Hachette	580.000 F.
. Hatier	460.000 F.
. Larousse	280.000 F.
. Nathan	140.000 F.

TOTAL 2.064.000 F.

L'édition n'est pas "avant tout", mais à divers degrés une industrie d'innovation à risque élevé et constant.

Une conception trop étroite de l'édition par les pouvoirs publics risque d'entraîner une ventilation critiquable des crédits entre les différentes aides.

III.2.3. Le livre est considéré comme l'un des vecteurs de la culture. L'état français, victime de cette évidence, utilise le livre, entre autres media, dans sa politique culturelle. Il est à ce titre, mais à ce titre seulement, tributaire de l'activité des éditeurs.

Or, aucune loi de cause à effet ne lie, jusqu'à présent, la qualité d'une production éditoriale au montant des subventions insuflé dans l'édition par un gouvernement. Certaines productions de grande qualité et d'intérêt reconnu justifient il est vrai ce type d'intervention dès lors qu'elles ne peuvent être réalisées sans le soutien des pouvoirs publics. Mais l'état n'a en aucun cas, à payer aux éditeurs un droit à la qualité ni à céder à un chantage habile qui profite de la brume conceptuelle qui apparaît dès lors qu'il est question de présence ou de "prestige" de la culture française à l'étranger.

Subventions ou pas, la production éditoriale française contemporaine est actuellement -en matière d'exportation- en crise.

"Si les classiques de notre littérature sont demandés partout, si nos historiens et nos sociologues bénéficient d'un rayonnement international indéniable, on note un effritement de notre position sur le plan des oeuvres les plus récentes, en particulier du roman. Trop rapidement écrits, superficiels, insuffisamment novateurs, ils ne séduisent pas, actuellement, les éditeurs étrangers qui attendent des talents nouveaux (...) Le dernier best-seller que la France ait vendu à l'échelle des grands tirages mondiaux a été "Papillon". (32).

La critique est encore plus acerbe sous la plume du correspondant international du Publishers Weekly : "Les écrivains français, disent les lecteurs étrangers, ne travaillent pas suffisamment ; on ne peut pas produire un livre en deux portes et compter qu'il changera le monde. Leurs confrères américains consacrent un temps considérable à leur livre -parfois des années- et bien souvent en engageant des chercheurs pour les aider". (33)

Tant que l'édition française contemporaine n'aura pas retrouvé certaines lettres de noblesse, aucun discours ministériel ne pourra en assurer la promotion : "Il n'est besoin d'aucun ministre -poursuit H.R. Lottman- pour convaincre les éditeurs américains de la valeur des Brandel et des Duby et des Le Roy Ladurie, d'un Lévi-Strauss ou d'un Foucault ou même d'un bon livre de cuisine. Il va sans dire qu'aucun agent littéraire subventionné ne pourra persuader un éditeur de prendre un livre contre son propre jugement (33).

III.2.4. Il n'est pas inutile de rappeler que la diffusion commerciale n'est qu'un aspect de la présence du livre français à l'étranger. Les pouvoirs publics, qui n'ont pas toujours été aussi compréhensifs pour l'édition, sont-ils à la mesure de ce qu'ils attendent des professionnels ?

En 1979, Jacques Rigaud dans son Rapport au Ministre des Affaires Etrangères sur les relations culturelles de la France (34) n'hésitait pas à déclarer : L'édition est une "industrie protectionniste et refermée sur elle-même dans ses mentalités économiques, qui contrastent avec son ouverture intellectuelle. l'exportation représente moins

de 20 % de son chiffre d'affaires. Elle stagne. Elle est dangeureusement bornée aux pays francophones, qui absorbent plus de 80 % de ce courant d'exportation. Il en résulte que le livre français est, à l'étranger, une denrée rare pratiquement absente des points de vente modernes (gares, aéroports, messageries) (35) même sous forme de livres de poche".

Cependant lorsque M. Rigaud affirme que "les 180.000 livres que les Affaires Etrangères diffusent annuellement dans les institutions culturelles ne sauraient suppléer par eux-mêmes un courant commercial défaillant" et qu'à "la limite ils créent un besoin que la diffusion ordinaire ne peut satisfaire et qui de ce fait retombe" il oublie que l'argument peut être retourné aux pouvoirs publics. Trop souvent les bibliothèques des institutions culturelles en question, bien loin de suppléer aux différences du réseau commercial, sont même incapables d'épauler son action.

Par conséquent, il n'y a pas plus de cause unique à la faiblesse de la diffusion du livre français à l'étranger que de responsabilité unique. Celle-ci est partagée entre les pouvoirs publics et les professionnels.

Le désintérêt relatif des éditeurs pour l'exportation n'est pas sans raisons. L'exportation est une activité difficile, qui coûte cher et dont, pour le moment, ils n'ont pas encore tous besoin, le marché intérieur étant toujours très porteur. Par ailleurs, les priorités géographiques ministérielles pour l'aide à l'exportation (Amérique latine, Bassin méditerranéen) sont loin de recouvrir celles des éditeurs (en particulier en Algérie) et d'emporter tout leur enthousiasme (36)

Cependant ceux-ci ne sont pas sans comprendre les avantages qu'ils ont à tirer d'une politique ministérielle basée sur un partage mal défini entre le culturel et le commercial.

Y a-t-il une politique concertée, ferme et claire, en faveur de la diffusion du livre français à l'étranger, émanant des pouvoirs

publics et capable de compléter -et d'utiliser- l'action des professionnels ? Quels sont les termes du contrat -s'il existe- entre les agents de la diffusion commerciale (éditeurs) et ceux de la diffusion culturelle traditionnelle (Ministères) ?

III.3 - LES MINISTERES DES RELATIONS EXTERIEURES, DE LA COOPERATION ET DE LA CULTURE

Le décret du 29 octobre 1975 confère à la Direction du Livre au Ministère de la Culture, les attributions jusque là dévolues au Ministère des Affaires Etrangères (à l'époque) en matière d'exportation du livre et au Ministère de l'Industrie et de la Recherche en matière d'édition de livre. Ce faisant, une grande part des responsabilités ministérielles relatives à la diffusion du livre se trouve réunie sous l'autorité du ministre chargé de la Culture.

Ce transfert de compétences s'accompagne d'un transfert de moyens puisque la gestion du Fonds culturel du livre est depuis 1976 faite au Ministère de la Culture.

Néanmoins, cette réorganisation ne touche pas au circuit culturel le plus traditionnel de diffusion du livre français à l'étranger, la tutelle des centres et instituts culturels français à l'étranger et de leurs bibliothèques ou unités documentaires demeurant aux Relations Extérieures. Ce ministère conserve, par conséquent, la direction d'une armature culturelle conséquente -plus de 180 centres et instituts culturels- et perd dans le même temps, une part importante de ses ressources budgétaires.

Aussi malgré l'effet louable fait en faveur d'un regroupement des attributions relatives à la diffusion internationale du livre français, le décret de 1975 a eu pour conséquence l'exacerbation des clivages entre le secteur culturel et le secteur commercial du livre. Paradoxalement, le ministère de la Culture qui gère le fonds culturel du livre, a pour seuls interlocuteurs les professionnels du livre, éditeurs et libraires, c'est-à-dire les agents du circuit commercial du

livre. Aucune ligne budgétaire de fonds culturel ne concerne les institutions culturelles françaises à l'étranger. Le ministère des Relations Extérieures travaille quant à lui avec les responsables des centres culturels français à l'étranger, et leurs bibliothécaires, avec un budget en très faible augmentation depuis 1981, date à laquelle le montant du fonds culturel (qui échappe totalement aux R.E.) a été triplé.

Tous les ministères n'ont pas par conséquent "le vent en poupe", au point que le prestige du Ministère de la Culture parvient à éclipser l'existence d'autres services culturels noyés dans l'organigramme de leur propre administration.

Par contre, la Direction du livre subventionne par ce biais des libraires "françaises" à l'étranger, qui sont en fait à capitaux étrangers, et offre des bourses de travail à des traducteurs étrangers

Le rapport de M. Rigaud constatait déjà, il y a cinq ans "que malgré la bonne volonté des agents, cette mesure (décret du 29 octobre 1976) avait laissé des traces dans les mentalités et portait un certain préjudice à une concertation qui demeure nécessaire entre les deux administrations. La commission a même eu le sentiment, peut-être injustifié, que cette réforme était un alibi commode que l'administration et la profession utilisaient tour à tour pour expliquer la médiocrité des résultats et diluer les responsabilités". (37)

III.3.1. Le Bureau L 3 (Exportation du livre) au Ministère de la Culture

Ce bureau se présente comme un organe de financement et de programme.

Il gère le Fonds Culturel du Livre, en accord avec la politique générale du gouvernement et du ministère, ce qui implique des priorités sectorielles et géographiques, et en concertation avec les professionnels par l'intermédiaire du Syndicat National de l'Édition (Annexe 3).

Les partenaires sont donc indépendants (éditeurs, libraires ou traducteurs) et non fonctionnaires.

La formation des médiateurs du livre est assurée par le SNE sous forme de stages pour des libraires étrangers (depuis 2 ans) ou de séminaires entre éditeurs ou professionnels français et étrangers, subventionnés par la Direction du Livre.

L'information sur le livre et l'édition est réalisée par le Bureau d'Information et de liaison de l'exportation (BILE) qui va publier, par exemple, fin 1984, la seconde édition d'un guide sur les librairies françaises dans le monde.

Par le biais du fonds culturel, le bureau du livre intervient pour :

- l'édition sous forme d'aide aux co-éditions, aux cessions de droits et à l'édition directe en langue étrangère

- la promotion des ouvrages. Il subventionne soit directement les éditeurs, dans le cas d'ouvrages spécifiques, soit indirectement, dans le cas d'une spécialité particulière (droit et sciences humaines, livres pour enfants) par l'intermédiaire des "entités" (38).

- la traduction : l'aide directe du Bureau du livre conjointe à celle du Centre National des Lettres permet de disposer de bourses pour des traducteurs étrangers, de subventionner des éditeurs étrangers traduisant des ouvrages français et d'aider des traducteurs français.

- la distribution : Il s'agit d'aider les éditeurs à supporter les frais financiers occasionnés par des délais de paiement trop longs dans les pays en difficulté économique, et un certain nombre de librairies étrangères disposées à vendre des livres français (aide à la constitution de stocks, à la formation du personnel, à la diffusion de l'information).

Cette action se manifeste aussi sous forme de support financier en matière d'acheminement (aide au frêt aérien pour réduire les délais dans le cas de nouveautés ...) et de prix (surremise).

- la prospection de nouveaux marchés : aide à la couverture de risque (assurance Coface pour l'Algérie notamment).

L'éventail des interventions est ainsi très vaste -limité toutefois au secteur commercial du livre- et implique une concertation active entre le ministère de la Culture, le Ministère du Commerce Extérieur et celui des Finances.

III.3.2. Les bureaux du livre aux ministère des Relations Extérieures et de la Coopération

Le mode de fonctionnement des Ministères des Relations Extérieures et de la Coopération en matière de diffusion du livre français à l'étranger est totalement différent du précédent. Ils gèrent en effet par l'intermédiaire des Directions appropriées, non seulement le personnel de l'administration centrale, mais aussi celui qui se trouve en poste à l'étranger. Les bureaux concernés s'adressent non pas à des interlocuteurs de la profession mais à des enseignants, bibliothécaires ou responsables de centres culturels.

Ces deux ministères ont chacun, dans leur aire géographique d'action (Afrique noire francophone à la Coopération et l'étranger traditionnel aux Relations Extérieures) des responsabilités lourdes ayant trait

- . à l'enseignement du français (Direction du français)
 - . à la diffusion de la culture française
 - . à la formation du personnel culturel en poste
 - . à la diffusion de l'information sur le livre
- et à la fourniture des ouvrages

Les ouvrages, commandés par les postes, sont en effet achetés en France et "donnés" ensuite aux services concernés en fonction des budgets qui leur sont virtuellement accordés. Les achats transitent donc par l'administration centrale (Ce travail, énorme, est en fait délégué pour les Relations Extérieures à l'Association pour la diffusion de la pensée française, qui publie depuis 1945 le Bulletin critique du livre français). Ces dons sont exonérés de taxes au départ et à l'arrivée.

Le budget du bureau du livre à la Coopération (39) a toujours été supérieur proportionnellement à celui de son équivalent aux R.E. En 1979, M. Rigaud déplorait leur flagrante disproportion. "Les crédits mis en oeuvre au Nigéria, principale puissance économique de l'Afrique noire, ne dépassent pas ceux qui sont dépensés pour les îles du Cap Vert". (40) Le Nigéria ressortit en effet à "l'Etranger traditionnel".

Notons encore que le budget du livre aux Relations Extérieures a également eu à souffrir au cours de la période qui nous concerne d'un effet de mode et d'engouement pour l'audiovisuel. Il sort tout juste d'une période de disgrâce, suite au désintérêt pour le livre. Les modifications d'intitulé sont à ce titre significatives :

Après des années "fastes (1945 à 1975), où le budget est en hausse et où la France se trouve représentée à l'étranger par les livres et les films, les problèmes du livre relèvent à partir de 1976 de la Sous-direction du livre et de l'audiovisuel, puis en 1978 de la Sous-direction du l'audiovisuel et du livre. Le bureau du livre échappe alors de justesse à un détachement auprès de l'Association pour la Diffusion de la Pensée Française (ADPF), laquelle n'est qu'un organe d'exécution affilié aux Relations Extérieures. Actuellement, l'audiovisuel est séparé du livre (avec toujours cependant des budgets conséquents) et le bureau du livre appartient à la Sous-direction du livre et de l'écrit.

III.4 - BILAN CRITIQUE

Sur sept ministères ayant des attributions en matière de diffusion du livre français à l'étranger, trois seulement en fait ont un service exclusivement consacré au livre : Culture, Relations Extérieures et Coopération. Au Commerce Extérieur, le livre est traité comme un bien de consommation, particulier soit, mais étudié et évalué avec des chiffres et des analyses statistiques.

les autres ministères s'occupent du livre de façon plus indirecte, par le biais de règlements (PTT pour les tarifs postaux) et de législations diverses.

Nous avons vu la grande disparité de fonctionnement entre les services de la Culture qui traitent avec les professionnels et encouragent principalement la diffusion commerciale du livre, tout en n'épargnant pas les discours "culturels" (41) et ceux des Relations Extérieures dont le souci principal est d'alimenter les bibliothèques des centres et instituts culturels français à l'étranger.

Qu'y a-t-il de commun entre ces deux objectifs, si ce n'est l'évidente absence de mots d'ordre généraux et complémentaires, prononcés à l'échelon gouvernemental ? Il existe bien des priorités sectorielles (les livres au format de poche, les livres scolaires, ...) et des priorités géographiques. Certaines d'entre elles ne se discutent pas puisqu'elles découlent directement de la politique extérieure du gouvernement.

Interrogé sur ses objectifs en matière d'exportation, M. Gattegno reprenait en février 1984 une phrase de M. Jobert disant "Notre rôle est de soutenir les actions que les éditeurs n'entreprendraient pas s'ils ne recevaient pas d'argent" (42).

Or avant de s'engager sur cette voie, il importe de se demander pourquoi les éditeurs hésitent à entreprendre des actions vers tel ou tel pays, pourtant prioritaires pour la Direction du Livre et de s'interroger sur les limites à l'incitation. Une telle démarche fera sans doute sourire. Elle illustre néanmoins, par défaut, l'une des faiblesses de l'action des pouvoirs publics : l'absence de systèmes d'évaluation sûrs, sur lesquels appuyer les choix, programmer les projets et mesurer les résultats.

Que les crédits soient importants, que les énergies soient considérables ne peut suffire à mener avec efficacité une politique aussi complexe que celle de la diffusion du livre, face à une profession puissante, peu disposée à modifier ses positions et à remettre en cause ses habitudes.

Il serait temps de faire enfin ce choix entre politique culturelle et politique commerciale. Séparer les problèmes ne signifie aucunement négliger l'un d'eux. Aucune mesure ministérielle ne pourra véritablement pousser les éditeurs à se consacrer davantage à l'exportation s'ils n'ont pas perçu, à l'image des plus grands d'entre eux, l'intérêt de cette mutation.

En revanche, aucune foire du livre ne compensera l'insuffisance de la présence culturelle française dans tel ou tel pays. Il serait temps de se montrer à la hauteur de ce choix et que les pouvoirs publics se préoccupent plus encore qu'à l'heure actuelle d'une réelle efficacité, effectivement mesurée à l'aide d'outils statistiques ou d'instruments d'évaluation encore à créer.

Il serait temps enfin de se donner tous les moyens d'AMELIORER la situation du livre français à l'étranger.

III.4.1. La séparation du culturel et du commercial

Mon enquête a mis en évidence le rôle fondamental des initiatives et des enthousiasmes individuels. Les structures sont suffisamment souples pour permettre aux individus (éditeur, libraire, bibliothécaire ou association) de se faire entendre et aider si leurs projets sont intéressants (43), mais dans le même temps, elles ne sont pas en mesure de réanimer les volontés assoupies dans tel ou tel lointain centre ou service culturel. Les disparités d'activité entre les librairies ou les centres et instituts culturels français à l'étranger sont étonnantes. Ainsi, alors que Bonn a commandé 5.000 exemplaires de la nouvelle brochure publiée par l'Association pour la diffusion de la pensée française (44) sur les cours de français pour les étudiants étrangers, New-York n'en a demandé que 3 !

Il est permis de s'interroger sur l'efficacité d'interventions ministérielles qui omettent d'instaurer un contrôle serré ou finalisé des actions financées.

Ne serait-il pas possible de miser davantage sur les actions individuelles ? Au lieu de financer des actions éditoriales générales.

dans la mesure où elles se dirigent vers des pays dont la liste a été arrêtée par le Ministère de la Culture, ne conviendrait-il pas mieux de former un responsable chargé d'établir, sur place, des contacts et de bien appréhender la situation locale ? Ne pourrait-on envisager la création par les pouvoirs publics de postes de représentants de l'édition française dans un certain nombre de pays considérés comme des enjeux commerciaux ? La nomination de cinq VSNA chargés des problèmes du livre auprès d'ambassades françaises à l'étranger a été, dans l'ensemble, bien perçue par les éditeurs. J.L. Bardos remarque cependant que "la faible durée de leur séjour, quatorze mois, jointe à l'imprécision de leur tâche, et à la faiblesse inévitable de leur formation (bien que l'on recherche surtout pour ces postes des diplômés d'une école de commerce) limitent beaucoup leur capacité d'action".

Que savent-ils du livre et des problèmes spécifiques de l'édition ?

Aussi serait-il important de mieux préciser le rôle de ces "médiateurs" du livre français à l'étranger et leur confier une véritable mission de prospection, et d'analyse de marketing plutôt qu'un simple rôle de conseil.

Ne serait-il pas possible également de définir un type de relation plus étroitement contractuel entre les éditeurs et les pouvoirs publics ?

Jusqu'à présent, en effet, le ministère de la Culture vient "en aide" aux éditeurs exportateurs. Les subventions sont attribuées en fonction de l'intérêt des projets soumis par les éditeurs et des priorités définies par le Ministère.

Or, de la même façon qu'il faudrait attribuer aux responsables de la diffusion du livre français à l'étranger un véritable statut, ne pourrait-on pas davantage préciser les exigences de la Direction du Livre vis à vis des professionnels ? Inciter les éditeurs à exporter à contre-cœur vers des pays en crise (Algérie) pour des raisons de politique générale revient en effet à annexer l'activité des éditeurs à une politique culturelle commercialement douteuse.

Encourager au contraire les éditeurs, dès lors qu'ils se

montreraient prêts à s'attaquer à de nouveaux marchés prometteurs et rentables (Etats-Unis, Canada anglophone, Japon, ...) et à prendre de véritables risques paraîtrait plus raisonnable.

Il conviendrait dans le même temps de modifier l'image qu'ont les professionnels des pouvoirs publics : non plus seulement une caisse à subventions, mais un client, au même titre que tel ou tel pays importateur proposant ses marchés (la fourniture des bibliothèques et unités culturelles françaises à l'étranger en est un), ayant ses exigences et un réel souci d'efficacité. M. Offredo n'aurait plus alors à se demander si "toute l'incitation à la coopération avec l'Afrique doit uniquement -ou presque- porter sur l'aide pour le livre scolaire, ce qui conduit à des résultats plutôt étonnants au profit de deux ou trois maisons d'édition, qui, grâce à ces fonds publics, réalisent des profits substantiels, rémunérant le prétendu risque à exporter ?" (25).

IV.2 - LA NECESSITE DE L'EVALUATION

Ce rêve de transformation n'est réalisable que si est mis au point un matériel statistique approprié pour évaluer le fonctionnement et la performance des services culturels et l'efficacité des aides attribuées à tel ou tel agent de la diffusion du livre français à l'étranger.

A-t-on songé à mesurer les progrès obtenus à l'exportation dans telle discipline depuis que l'entité qui la représente est subventionnée par la Direction du Livre ?

Quels sont les critères de sélection des ouvrages bénéficiant d'une aide à la traduction ? L'éditeur a-t-il accompagné sa demande d'une étude de marché chiffrée et d'un dossier de presse ? A-t-il prévu la campagne de presse qui accompagnera la sortie de son ouvrage à l'étranger ?

Quels sont les critères de la qualité ? Le livre de poche, dont la promotion est encouragée par les pouvoirs publics, a-t-il en soit de la qualité ? Il a pour lui de coûter moins cher et de pouvoir toucher un public peu argenté dans les pays du tiers-monde. Certains diront qu'il a aussi pour lui d'exister d'abord sous le label Hachette et d'être distribué par cette maison.

Quel est dans chaque cas le public visé ? L'avenir du livre français à l'étranger ne peut plus seulement compter -quoiqu'en pense certains responsables- sur l'élite cultivée qui lit en français pour le plaisir de l'inutile.

Des études ont-elles été faites pour connaître le public potentiel des centres culturels français, le public réel, le public exclu ? pour adapter les collections au public ?

La sélection du Bulletin critique du livre français permet d'en douter. (Ce souci d'efficacité apparaît par contre davantage au Ministère de la Coopération (45)). Un questionnaire vient pourtant d'être réalisé au Ministère des Relations Extérieures dans le but de mieux cerner la réalité des divers centres culturels (Annexe 6). Une seule ligne, et trois questions, concernent les bibliothèques (type de classement (!), nombre de volumes, nombre de prêts par an). Nous sommes loin des grilles d'évaluation élaborées dans les bibliothèques anglosaxones .

Quant aux critères de sélection du personnel envoyé en poste, ils ont heureusement évolué. Le temps n'est plus où l'on hésitait à envoyer un agent dans un pays dont il maîtrisait la langue de peur qu'il ne s'y consacre à ses recherches personnelles. Néanmoins, la limite des six ans au détachement aux postes de responsables de centre culturel à l'étranger a jusqu'à des temps récents, entravé la mise en place d'une réelle formation. Cette formation est actuellement prise en charge de façon dynamique et intelligente par la cellule de formation à l'audiovisuel et à l'action culturelle, placée auprès du C.F.E.C.T.I. (Centre de formation des coopérants culturels techniques internationaux). (Annexe 8).

Il est significatif que le CFECTI soit un organisme chargé par le Ministère des Relations Extérieures de la formation et de l'appui des personnels, et donc extérieur à l'administration.

L'idée d'envoyer sur place, dans les pays où pouvait être décidée une progression du chiffre d'affaires de l'édition française et non plus seulement "des actions en faveur de la promotion du livre français à l'étranger" sans objectif chiffré est évidemment paradoxale dans la mesure où la France a déjà un certain nombre de représentants culturels à l'étranger. Créer un deuxième corps serait peu conséquent. Il semblerait plus judicieux de rentabiliser les forces disponibles en les exploitant mieux (établir des critères précis et chiffrés d'évaluation par exemple) et en misant davantage sur la formation du personnel .

Celui-ci part actuellement en poste à l'issue d'un seul stage obligatoire. Cette formation, relativement brève et générale quand on pense à l'ampleur des tâches, est complétée, de façon facultative, par un ou plusieurs stages spécialisés. (La liste de ces stages est donnée en annexe 7) à la charge des candidats.

Il paraîtrait souhaitable de rendre plus accessibles encore ces enseignements complémentaires. La Cellule de formation à l'audiovisuelle et à l'action culturelle ne peut pour le moment répondre à toutes les demandes de candidatures. Cette équipe de cinq personnes assure l'organisation de plus de trente stages par an avec un évident souci d'adaptation aux besoins. Les problèmes du livre sont actuellement abordés sous l'angle de l'animation culturelle (favoriser la mise en place de manifestations autour du livre) et des marchés culturels (connaissance de l'édition française dans ses structures et sa production ...). On peut regretter, que pour l'instant encore, ne soit dispensée aucune formation bibliothéconomique. La tenue et la gestion des bibliothèques françaises à l'étranger semble toujours, pour un certain nombre d'entre elles, laissées à l'initiative individuelle.

En 1983, s'est dessiné à l'issue des stages du CFECTI, un mouvement de concertation entre les responsables. celui-ci devrait

donner naissance à une association et peut-être avec elle, à l'expression de besoins non pris en compte jusqu'ici.

L'action du CFECTI est primordiale à une époque où le ministère des Relations Extérieures se voit souvent reprocher l'inadaptation de son personnel aux réalités sociales et économiques actuelles. En 1983 on lisait encore dans Libération : "La définition de moins en moins claire au fil des années de la mission de ce ministère n'a rien arrangé et la politique étrangère lui a peu à peu échappé.

Traditionnellement concurrencés par le Ministère de l'Economie et des Finances, les diplomates ont en outre perdu leur poids interministériel et se voient privés de nombreux dossiers bilatéraux: les ministères techniques concernés, qui ont tous désormais leurs départements internationaux, s'en chargent le plus souvent (...) Cette perte d'influence s'est faite d'autant plus facilement que les diplomates n'ont souvent pas de formation économique et technique opérationnelle" (46)

Il importe que l'image du personnel en poste dans les services culturels français à l'étranger évolue dans les proches années afin que ces responsables deviennent de réels partenaires pour les professionnels. Sans coopération sur le terrain, la concertation à l'échelon des ministères et des représentants de la profession a peu de poids.

C O N C L U S I O N

=====

En cherchant à rendre compte de la Diffusion du livre français à l'étranger, dans sa réalité chiffrée et au travers des discours qu'elle suscite, nous avons fait apparaître la complexité de cette activité à la fois commerciale et culturelle, couteuse et difficile.

Nous avons insisté sur les multiples obstacles, admis ou controversés, à la présence des livres français sur les rayonnages des librairies ou des bibliothèques à l'étranger et regretté de ne pas voir le livre profiter davantage d'autres circuits de diffusion culturelle tels que le cinéma.

Nous nous sommes permis de regretter l'insuffisant partage entre la politique culturelle et la politique commerciale des pouvoirs publics, de souhaiter l'élaboration d'outils propres à l'évaluation des services et des actions et de critiquer l'attitude parfois ambiguë des éditeurs.

Mais si nous croyons réellement à la nécessité de mettre sur pied une véritable stratégie culturelle, qui puisse s'articuler efficacement sur la stratégie commerciale des professionnels, nous n'oublions pas que cette étape n'est possible que parce qu'il existe actuellement un intérêt réel pour le problème chez les agents de la diffusion du livre français à l'étranger et une somme considérable d'énergie et d'idées en la matière.

L'action du CFECTI pour la formation du personnel, les nouvelles aides de la Direction du livre et la progression du chiffre d'affaires à l'exportation en témoignent. La bienveillance avec laquelle les responsables que j'ai interrogés m'ont répondu en est un autre signe.

Les limites de ce travail sont évidentes. Seule une expérience plus longue et plus complète des services ministériels et organismes concernés par la diffusion du livre français à l'étranger auraient pu me permettre de dépasser le stade du constat.

La connaissance de la situation du livre français à l'étranger et la perception juste des problèmes qu'elle soulève requiert une vigilance et un soin particulier. Tenter de les comprendre -et d'en rendre compte- représentait déjà un effort dont il était difficile d'imaginer l'ampleur au début de mon étude.

Aussi doit-on considérer la mise en évidence d'un certain nombre de contradictions ou de points difficiles, ici réalisée à l'aide de tableaux chiffrés -souvent inédits- comme une première étape dans l'évaluation de la diffusion du livre français à l'étranger. Si certaines constatations appellent des études plus précises, si certaines suggestions ressemblent parfois à des vœux pieux, c'est bien justement parce que le matériel statistique reste à créer.

Or un tel travail -et la re-définition des objectifs qu'il suppose- ne sauraient se faire sans délai et sans l'aide de véritables spécialistes qui ne soient ni des "culturels", ni des "commerciaux", mais, selon le terme de J. Breton "des bibliologues capables d'apprécier peut-être les efforts d'un éditeur à créer des livres de fonds" adaptés aux besoins de l'étranger et de conseiller les pouvoirs publics dans leurs choix et la définition de leurs objectifs.

La formation de tels experts implique la création d'un Institut du livre ayant pour mission, entre autres, d'élaborer ces instruments statistiques et ces grilles d'évaluation qui font encore si cruellement défaut aujourd'hui et d'engager une réflexion nouvelle sur la pédagogie de l'enseignement du français à l'étranger dans son esprit (il conviendrait d'apprendre à le lire et non plus seulement à le parler) et dans ses structures (problèmes des compétences du personnel).

A une époque où le gouvernement français a le souci de restaurer l'image et la présence françaises à l'étranger, et où il vient de s'engager de façon importante en Guinée afin d'en faire "un cas exemplaire de la coopération franco-africaine" (Monde du 15 juin 1984) il importe plus que jamais d'étayer les aides d'objectifs et de conditions claires et précises et de ne prêter ou de ne donner, jamais, qu'à hauteur de l'effort consenti.

N O T E S

=====

1. La lecture des trois articles signés de J. Gattegno, J.M. Bourgeois et du correspondant international du magazine américain Publishers Weekly publiés dans Le Monde du 18 novembre 1982, p. 2, est à ce titre significative.
2. Voir à ce propos : SPITERI (Gérard). Saint-Germain-des-prés ne répond plus. In : Les Nouvelles littéraires, 1982, p. 46.
3. SYNDICAT NATIONAL DE L'EDITION (France). Les Marchés extérieurs des livres français et les actions groupées des éditeurs pour l'exportation / rapport de J.P. Bardos. Paris : Syndicat National de l'Édition, 1982.
4. On entend ici par tablette le coefficient multiplicateur fixé par les gouvernements et les unions de libraires locaux et appliqué au prix de vente du livre français à son entrée dans les pays pour obtenir le prix de vente local.
5. Prix de vente-Export : il s'agit du prix du livre à son entrée dans le pays tel que l'éditeur français le facture au distributeur local.
6. Les industries culturelles. Paris : Documentation française, 1979. (Notes et études documentaires ; 4535-4536).
7. Tout enregistrement d'un envoi de livres auprès des douanes françaises doit mentionner la discipline des ouvrages figurant dans chaque colis, selon une nomenclature arrêtée par l'administration. Or, l'exportateur ne saurait mentionner la discipline de chacun des ouvrages contenus dans un envoi : il ne peut déclarer que la discipline dominante. Aussi les déclarations de disciplines auprès des douanes ne sont-elles justes que quand les envois sont composés de livres homogènes.
8. CASTRO (Frédéric de). - L'Exportation des livres : bilan statistique et étude des exportateurs non éditeurs, 1981, 141 p. (Rapport de 3e année HEC établi à l'issue d'un stage au service des Etudes et Recherches au Ministère de la Culture et de la Communication de février à avril 1981).
9. J.L. Bardos, p. 27

10. SYNDICAT NATIONAL DE L'EDITION (France). Le Commerce extérieur du livre en France pour l'année 197.. Paris : Cercle de la librairie, 197.. (enquête annuelle publiée par le Bureau d'Information et de liaison pour l'exportation - BILE)
11. Ibid année 1975, p. 12
12. J.L. Bardos, p. 37. J.L. Bardos cite néanmoins les filiales Larousse en Amérique du Sud, Hachette aux Etats-Unis et bien évidemment Masson.
13. FRANCE. Conseil économique et social. La Diffusion de la culture par les livres et les revues / rapport établi par Mme Nicole Fontaine 1983, p. 16 : "Un trop grand nombre de manuscrits d'ouvrages français sont imprimés à l'étranger. Il importe que l'imprimerie française puisse corriger cette situation dommageable à plusieurs égards et s'efforce d'améliorer sa compétitivité industrielle et commerciale".
14. op. cit. p. 101
15. J.L. Bardos, p. 37
16. Pour une étude plus approfondie des problèmes de la co-édition, voir : SCHUWER (Philippe). Traité de coédition et de coproduction internationale. Paris : Promodis, 1981.
17. CHAILLET (Jean-Paul). · L'année américaine. In : Les nouvelles, 12 au 18 avril 1984, p. 84
18. Même des auteurs français comme S. Japrisot, dont les romans ont été adaptés au cinéma et diffusés ainsi avec un certain succès aux Etats-Unis, sont difficilement trouvables dans une librairie américaine.
19. J.L. Bardos p. 3
20. F. de Castro, p. 7 à 18
21. Par ailleurs, seuls les pays auprès desquels la valeur de nos exportations dépassaient 1.000.000 F. ont été retenus
22. J.L. Bardos p. 4 et suivantes.

23. FRANCE. Ministère du Commerce extérieur et du tourisme, ministère des Relations Extérieures, ministère de la Culture. Le livre français dans le monde. Paris : Centre Français du commerce extérieur, 1984. 114 p.
24. op. cit. en (23) p. 1
25. OFFREDO (Jean). Quelle politique pour les livres français à l'étranger ? In : Le Monde, 27 mars 1982.
26. J.L. Bardos p. 35
27. J.L. Bardos, p. 35
28. Un ouvrage vendu 70 F au distributeur après la remise habituelle de 30% accordée par l'éditeur, sera facturée au premier 60 F., une réduction supplémentaire de 10 % étant prise en charge par l'état.
29. FRANCE. Ministère du Commerce extérieur, Ministère des Relations extérieures, Ministère de la Culture. Guide des aides à l'exportation du livre français. Paris : Centre Français du commerce extérieur, 1982. 68 p.
30. op. cit en (13) p. 102
31. op. cit. p. 14
32. op. cit. p. 101
33. LOTTMAN (Herbert R.). Les Raisons d'un sens unique. In : Le Monde, 18 novembre 1982, p. 2
34. RIGAUD (Jacques). Rapport au Ministre des Affaires Etrangères sur les relations culturelles extérieures. Paris : Documentation Française, 1980, p. 67.
35. Rappelons nous ce diplomate français à Chicago.
36. Voir annexe n° 4. Ces pays représentent 10,4 % (en valeur) de nos exportation.
37. J. Rigaud, p. 68

38. Entité : regroupement d'éditeurs dans le but de mener une politique concertée en matière d'exportation dans un domaine précis (promotion des livres pour la jeunesse à l'étranger ou traitement des petites commandes à l'exportation par exemple). Voir à ce propos le rapport de J.L. Bardos 2e partie : Les actions groupées des éditeurs pour l'exportation.
39. Ce budget dépend du Fonds d'aide et de coopération. Le gouvernement mis en place depuis 1981 a tenu ses engagements envers cette institution créée en 1964 par C. de Gaulle et ce budget est en hausse.
40. J. Rigaud, p. 33
41. "La diffusion du livre à l'étranger est l'une des missions capitales de la politique culturelle de la Direction du livre et de la lecture. Il dépend en effet de sa réussite que la pensée et la littérature françaises soient connues hors de nos frontières" (Document de la Direction du livre)
42. JAFFRAY (Patricia). Jean Gattégno : l'exportation est d'abord une politique. In : Livre de France, n° 51, mars 1984, p. 86.
43. La librairie française au Népal subventionnée par la Direction du livre en 1983 est l'oeuvre d'un libraire isolé ... et particulièrement motivé.
44. FRANCE. Ministère des Relations Extérieures. Cours de français pour les étudiants étrangers. Paris : ADBF, 1984.
45. Voir par exemple les bibliographies thématiques publiées dans la revue Notre Librairie.
Les responsables ont ici un évident souci de "faire utile".
46. GARCON (José). La Grogne au Quai d'Orsay : plus chic que choc. In : Libération, 21 juin 1983, p. 21.

Bibliographie complémentaireMONOGRAPHIES

1. ARON (J.P.). - Qu'est-ce que la culture française ? Paris : Gonthier, 1975. (Collection Médiation ; 2.)
2. BOISBERRANGER (Jean du). - Domaine et instruments de la politique étrangère de la France. - Paris : Documentation française, 1975. - (Notes et études documentaires ; 4254-4256).
3. BRETON (Jacques), RENOULT (Daniel). - Ecritures, Editions, Impressions, Ventes. - Paris : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1980.
4. DELANEVAY (Emile). - Pour le livre : l'Unesco et son programme. - Paris : Unesco, 1974.
5. DENIAU (Xavier). - La Francophonie. - Paris : Presses universitaires de France, 1983. - (Que sais-je ? ; 2111).
6. ESTIVALS (Robert). - Le Livre dans le monde : introduction à la bibliologie internationale. - Paris : Retz, 1983. - (Actualité des sciences humaines).
7. LAURENT (P.). - Le Livre français, hier, aujourd'hui, demain. - Paris : Impr. nationale : Diff. Documentation française, 1972. - p. 247-262.
8. MONTASSIER (Gérard). - La Fait culturel. - Paris : Fayard, 1980.
9. RIGAUD (Jacques). - La Culture pour vivre. - Paris : Gallimard, 1975. - (Collection Idées ; 425).
10. SALON (Albert). - L'Action culturelle de la France dans le monde. - Paris : F. Nathan, 1983. - (Collection francophone).
11. LAMAYE (Pierre). - La Diffusion commerciale du livre scientifique: les structures, le monde francophone et étranger.
In : Le Livre scientifique et le livre de vulgarisation scientifique en France. - Munich, Paris : K.G. Saur, 1980. - p. 38 et suivantes
Voir aussi Ibid. LISSARGUE (Jean), p. 33 et BOURGOIS p. 23.
12. FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. - L'Aide publique à la diffusion commerciale du livre français à l'étranger. - Paris : Documentation française, 1978.
13. La Politique culturelle en France : l'action du ministère de la Culture et de la Communication. - Paris : Unesco, 1981. - (Politiques culturelles : études et documents).
14. FRANCE. Secrétariat général du gouvernement. - Le projet culturel extérieur : communiqué de Claude Cheysson, 19 octobre 1983. - Paris : Diff. Documentation française, 1983 (Voir texte en annexe).

PUBLICATIONS PERIODIQUES

15. SYLVESTRE (Philippe). - L'2dition en français : une édition au pluriel
In : A paraître, n° 10, oct. 1979, p. 21 à 33.
16. SYLVESTRE (Philippe). - L'Exportation du livre français.
In : A paraître, n° 7, fév. 1979, p. 21 à 35.
17. CARITE (Jean-Marc). - De la subventionite considérée comme une maladie infantile devenue perversion sociale.
In : Livres différents, n° 14, août 1983, p. 23
18. JAFFRAY (Patricia). - L'Exportation du livre français
In : Livre-Hebdo, n° 43, 2 déc. 80, p. 77-90.
19. GALLIMARD (Claude), CATRY (Bernard). - Claude Gallimard à l'assaut de l'Amérique
In : Le Matin, 17 nov. 1982.
20. GRAPIN (Jacqueline). - L'Edition française n'a pas su devenir multi-nationale
In : Le Monde, 14 oct. 1980, p. 23-24.
21. Voir aussi les articles suivants :
 - . 32.000 livres pour le Liban
In : Livre-Hebdo, 1983, n°2, p. 80.
 - . Coface, mode d'emploi
In : Livre-Hebdo, 1983, n° 3, p. 67
 - . La Place du livre français en Inde
In : Livre-Hebdo, 1983, n° 3, p. 74
 - . L'Algérie et la France signent un accord pour le livre
In : Livre-Hebdo, 1983, n° 5, p. 63
 - . Le Livre français dans 140 pays étrangers. Une enquête du bureau du livre
In : Livre-Hebdo, 1983, n°36, p. 74
 - . Sodexport : des activités et un budget élargi
In : Livre-Hebdo, 1983, n° 36, p. 75
 - . La Place du livre au Quai d'Orsay
In : Livre-Gbedo, 1983, n° 42, p. 102
 - . Canada : 600 clients pour Dimédia
In : Livre-Hebdo, 1983, n° 46, p. 97
 - . Le Bureau du livre français à New-York
In : Livre-Hebdo, 1983, n° 50, p. 74



A N N E X E S



ANNEXE N° 1

Répartition géographique des exportations françaises de 1974 à 1982I - Les pays à divers degrés francophones

- I.1 Belgique - Luxembourg - Suisse - Canada
- I.2 Pays d'Afrique et de l'Océan Indien
- I.3 Pays du Maghreb
- I.4 Les DOM-TOM
- I.5 Autres

II - Les pays non francophones

- II.1 L'Europe du sud
- II.2 L'Amérique latine
- II.3 Europe de l'Ouest
- II.4 Les pays scandinaves
- II.5 Etats-Unis, Japon, Australie, Afrique du Sud, Inde
- II.6 Proche-Orient
- II.7 Pays communistes

I.1. Belgique - Luxembourg - Canada - Suisse.

Année		74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Belgique - Lux	Valeur. (100000)	150.480	161.678	182.124	212.723	252.348	300.526	317.879	358.857	384.649	387.819
	%	22,69	23,82	23,63	24,62	25,35	25,86	24,83	25,51	23,85	21,91
Canada	Val.	82.177	94.823	99.288	107.876	124.250	118.455	127.987	148.249	157.331	218.632
	%	12,39	13,97	12,88	12,48	12,48	10,19	10,00	10,54	09,75	12,35
Suisse	Val.	103.107	90.362	96.025	102.360	114.961	145.024	165.749	191.353	206.522	231.516
	%	15,54	13,31	12,46	11,84	11,55	12,48	12,95	13,60	12,80	13,08
Total	Val.	335.764	346.863	377.437	422.959	491.559	564.005	611.615	698.459	748.502	837.967
	%	50,6	51,1	48,97	49	49,4	48,5	47,8	49,7	46,4	47,3

I.1. Belgique - Luxembourg - Canada - Suisse.

Année		74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Belgique .Lux	Valeur. (10000)	150.480	161.678	182.124	212.723	252.348	300.526	317.879	358.857	384.649	387.819
	%	22,69	23,82	23,63	24,62	25,35	25,86	24,83	25,51	23,85	21,91
Canada	Val.	82.177	94.823	99.288	107.876	124.250	118.455	127.987	148.249	157.331	218.63
	%	12,39	13,97	12,88	12,48	12,48	10,19	10,00	10,54	09,75	12,35
Suisse	Val.	103.107	90.362	96.025	102.360	114.961	145.024	165.749	191.353	206.522	231.51
	%	15,54	13,31	12,46	11,84	11,55	12,48	12,95	13,60	12,80	13,08
Total	Val.	335.764	346.863	377.437	422.959	491.559	564.005	611.615	698.459	748.502	837.96
	%	50,6	51,1	48,97	49	49,4	48,5	47,8	49,7	46,4	47,3

I. 2. Pays d'Afrique et de l'Océan Indien.

Pays \ Année (Valeur)	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Mali	1.677	2.023	2.084	5.101	3.677	3.547	1.793	4.378	5.837	
Haute Volta	1.483	1.929	2.966	2.688	3.780	2.694	3.225	5.613	8.026	
Niger	1.860	3.099	3.534	1.589	2.125	5.955	4.443	6.250	6.210	
Tchad	1.029	3.113	1.826	735	863	497	115	944	264	
Sénégal	10.598	8.068	13.086	12.732	16.996	18.618	16.631	24.961	28.326	24.377
Côte d'Ivoire	22.618	19.043	27.065	33.355	49.032	63.143	62.171	72.049	117.864	89.441
Togo	2.324	2.463	3.245	5.418	3.447	7.227	9.851	6.604	4.723	5.045
Bénin (ex Dahomey)	1.424	3.454	3.297	809		3.174	1.419	3.394	7.262	5.458
Cameroon	12.861	11.183	14.786	1.995	18.255	21.188	32.248	34.254	42.365	60.904
Rép. Centrafricaine	1.696	2.693	1.122	650		1.205	1.356	1.341	2.731	
Gabon	4.698	4.857	6.302	8.686	7.396	7.618	9.385	11.282	13.576	

I. 3. Pays du Maghreb.

Pays \ Année		74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Algérie	Val.	25.364	45.634	25.274	32.836	34.374	47.005	59.955	39.590	57.626	122.461
	%	03,82	2,30	3,27	3,80	3,45	4,04	4,68	2,81	3,57	6,92
Tunisie	Val.	6.062	11.060	10.537	11.462	10.487	9.499	11.530	13.949	16.508	14.936
	%	0,91	1,62	1,36	1,32	1,02	0,81	0,90	0,99	1,02	0,84
Maroc	Val.	16.454	21.668	24.329	28.513	28.413	36.226	38.845	40.708	40.063	43.360
	%	2,43	3,49	3,15	3,30	2,85	3,11	3,03	2,89	2,48	2,45
<u>Total</u>	Val	47.580	48.362	60.140	72.811	72.974	92.730	110.330	94.247	114.197	180.758
	%	7,17	7,12	7,80	2,42 2,07	7,33	7,98	8,62	6,70	7,08	10,24

I.4 DOM. TOM.

Pays	Année		74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Réunion			6.987	7.050	8.204	10.605	13.133	12.266	14.104	18.436	21.774	27.339
Guadeloupe			6.771	7.389	11.102	10.079	14.974	17.693	19.467	22.682	30.386	33.765
Martinique			8.123	8.187	10.136	11.656	14.425	21.592	21.968	25.773	27.505	32.703
Nouvelle Calédonie			5.750	5.243	5.488	4.792	5.228	6.198	5.860	5.411	8.299	
Polynésie Française			3.479	3.070	3.605	3.649	3.666	4.896	6.798	6.667	8.067	
Guyanne Française			1.352	1.202	1.106	1.671	2.715	2.635				5.427
St Pierre et Miquelon			154	155	213	321	383	824	382	474	646	
Nouvelles Hébrides			277	209	182	184	805	283	240			
Mayotte						31	163	8	23	30	193	
Wallis et Futuna				3			7	2		10		
<u>Total</u>	Val.		32.893	32.508	40.036	42.988	56.496	66.397	68.848	79.483	84.4628	
	%		5	4,8	5,2	5	5,7	5,7	5,4	5,6	5	

I. 5 Autres pays.

Pays		Année										
		74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	
Haïti	Val.	1.892	1.617	2.145	1.920	2.625	2.675	2.636	2.777	2.729		
	%	0,28	0,23	0,27	0,22	0,26	0,23	0,20	0,19	0,16	0,15	
Liban	Val.	11.904	12.405	1.621	13.602	10.535	17.082	19.074	19.242	27.386		
	%	1,79	1,82	0,21	1,57	1,05	1,47	1,49	1,36	1,73		
ex Indochine	Val.	2. ⁷³³ 825	682	79	100	41	141	68	306	1.546		
	%	0,44	0,10	0,01	0,01	0,004	0,01	0,005	0,02	0,09		
<u>Total</u>	Val.	16529	14.704	3.687	15.622	13.201	19.89	21.778	22.325	32.261		
	%	2,48	2,15	0,49	1,80	1,31	1,71	1,69	1,57	1,98		

II.1. Europe du Sud.

Pays \ Année		74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Espagne		14 071	13.148	18.357	20.219	23.203	27506	27850	29.867	29.182	31.061
Grèce		2.260	2.998	4.498	5.563	3.793	6.342	5.243	6.952	6.662	8.584
Italie		28.533	32.624	41.722	36.046	38.072	34758	45.905	43.291	49.285	47.376
Portugal		5.349	4.594	5.980		4.830	5494	5.163	6.617	6.833	6.785
<u>Total</u>	Val.	47.213	53.361	70.557	61 828	69.898	74.100	84.161	86.727	81.262	93.806
	%	7,41	7,86	9,15	7,15	7,02	6,37	6,57	6,16	5,70	5,30

II. 2. Amérique Latine.

Pays	Année	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
	Brésil		3.122	2.856	4.317	4.704	4.597	5.000	3.563	4.003	6.387
Mexique		2.668	3.193	5.866	4.758	4.500	5.923	8.894	17.701	7.616	4.973
Argentine											
Chili		2.600	2.237	4.774	4.830	5.810	9.094	12.707	10.954	4.340	3.030
Chili							1.297	2.285	2.386	1.604	
Pérou									2.172		
Colombie								1.943	1.021	3.564	1.657
Uruguay							1.057	1.491	1.467		
Venezuela				1.080	1.564	2.326		1.777	2.353	1.598	3.527
Equateur					1.122						
<u>Total</u>	Val	8.390	8.286	43.034	16.978	17.233	22.231	32.660	32.057	25.109	15.462
	%	1,26	1,22	1,69	1,96	1,73	1,91	2,55	2,27	1,55	0,87

II 3 Europe de l'Ouest
 II 4 Pays scandinaves.

Pays \ Année		74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
R. Uni		11.824	9.011	10.288	11.574	13.631	17.396	20.649	27.889	24.924	23.864
R. F. A		15.377	17.768	17.979	23.657	32.432	35.768	38.927	32.812	43.418	34.293
Autriche			1.013		1.162	1.550	3.414	2.350	2.722	1.664	
Pays. Bas		11.883	12.207	7.922	10.242	12.266	17.924	19.498	19.978	24.689	20.678
Total	Val	39.084	39.999	36.489	46.635	59.879	74.502	81.424	83.401	94.695	78.835
	%	5,89	5,89	4,69	5,39	6,01	6,41	6,36	5,93	5,87	4,45
Suède		1.360	2.002	3.302	1.949	1.084	2.368	2.956	2.111	2.558	5.838
Danemark		1.386	1.286		1.327		1.797	1.760	1.527	1.854	3.055
Norvège							1.265	1.049	3.121	1.305	1.259
Finlande								1.079		1.166	1.424
Total	Val	2.746	3.268	3.302	3.276	1.084	5.430	6.844	6.759	6.883	14.259
	%	0,44	0,48	0,42	0,37	0,10	0,46	0,53	0,48	0,42	0,80

Année		js									
		74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Etats-Unis		23.919	20.543	21.182	24.083	25.026	27.439	28.471	33.457	46.796	51.460
Australie		1.465	1.501	3.189	2.333	3.317	2.453	2.050	1.802	2.011	
Afrique du Sud		2.033		1.135	1.198				4.476		1926
Japon		7.886	6.934	7.848	8.417	10.671	14.490	11.533	11.227	13.220	16.924
Inde									1.015		
<u>Total</u>	Val	35.303	28.978	33.354	36.031	39.014	44.382	42.054	51.977	62.027	70.370
	%	5,32	4,27	4,32	4,17	3,92	3,82	3,28	3,69	3,84	3,97

II. 6. Proche-Orient

Pays	Année		74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Israël			1.281	1.205	1.397	1.302	3.050	1.854		1.646	1.333	1.801
Egypte				1.001	1.509	1.630	1.504	1.902	1.332	1.702	1.949	2.249
Iran			1.837	1.896	3.544	4.041	3.501					
Turquie				1.205	1.431	1.432	1.266	1.672			1.556	1.601
Syrie						1.360	1.302	1.125	1.033		1.283	1.062
Irak				1.896		1.414			9.505	6.714	1.086	
Lybie									2.009	5.648	2.724	
Arabie Saoudite						1.735		2.754	8.283	8.052	13.924	6.774
+ Angola			2.323						2.409			
<u>Total</u>	Val.		5.441	7.203	7.881	12.914	10.623	9.504	24.571	23.732	25.274	15.691
	%		0,82	1,06	1,02	1,49	1,06	0,81	1,91	1,68	1,56	0,88

II Pays communistes.

Pays	Année	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
	URSS			1.571	1.923	2.630	6.073	3.234	3.151	2.571	4.738
Chine						4.114	1.668	1.627	1.054	1.224	2.661
Pologne		2.128	1.822	1.691	2.546	3.679	3.490	6.682	7.977	13.987	16.146
Roumanie					1.392	1.241	1.362				
Yougoslavie		1.106			1.278	1.464	1.617				
<u>Total</u>	Val	3.234	3.393	3.614	7.846	16.541	11.401	11.460	11.602	19.949	26.215
	%	0,48	0,50	0,46	0,90	1,66	0,98	0,89	0,82	1,23	1,48

ANNEXE N° 2

Questionnaire d'enquête auprès des responsables
de la diffusion du livre français à l'étranger

1. Quelles sont vos attributions en matière de diffusion du livre français à l'étranger ?
Quelle est l'aire géographique couverte par votre action ?
2. Comment s'articule votre action sur celle des autres services concernés par la diffusion du livre français à l'étranger ?
3. Quels sont vos moyens de financement ?
4. Sur quels textes ou politiques se base votre action ?
A-t-elle fait l'objet de rapports ?
5. Pourriez-vous tracer un aperçu historique de votre action sur 10 ans (1974-1984) ?
Y a-t-il eu de nouvelles données en 1981 ?
6. Quels sont, d'après vous, les meilleurs "médiateurs" en matière de diffusion de livres français à l'étranger ?
7. Comment percevez-vous la demande et les besoins des "utilisateurs" à l'étranger ?
8. L'image culturelle de la France est actuellement en crise. Avez-vous le sentiment d'un repli des actions sur l'aide francophone ?
9. Selon vous, quels sont les handicaps à la diffusion du livre français à l'étranger ? Les atouts ?
10. Comment concevez-vous l'opportunité de l'aide publique en matière de diffusion du livre français à l'étranger

Répartition des en aides (en Valeur) 1000F	76	77	78	79	80	81	82	83
Expositions	1.215	1.325	1.440	1.500	1.700	1.750	3.500	4.025
Aide aux traductions	963	1.106	1.400	1.928	1.578	2.824	10.127	8.955
Assurances	1.400	1.600	1.650	1.600	1.550	1.610	3.150	4.075
Petites Commandes	600	700	400	600	1.200	600	800	1.950
Ouvrages (livres disp)	150	240	250					352
Librairie (fiches clients)	-	190	170	150				
Etudes (BIBL)	250	450	270		320	350	400	630
Surremises	1.150	1.100	1.200	2.144	615	650	1.610	1.310
Frêt - aérien	120	141	200		400	400	2.350	500
AVobir (Pologne Roumanie)	511	514	788	746	774	650		539
Formation	400	-	-		100	150	420	740
aide aux libraires étrangers							1.627	2.910
aides aux ouvrages spécifiques							4.705	4.754
Entités	2.253	2.251	2.100	2.250	2.429	2.485	5.395	7532
Autres Exportateurs	3.300	2.720	2.700	2.625	1.940	2.064	3.915	4.320
Actions diverses				366	715	696	2.086	1.668
Total	12.312	12.137	12.568	13.346	13.221	14.429	40.808	44.968

Les pays prioritaires proposés pour l'aide à la promotion :Aide systématiqueEurope du Sud :

Espagne
Italie
Portugal

(Grèce)

Moyen Orient et Afrique :

Liban
Egypte
Maroc

Amérique Latine et Caraïbes :

Colombie
Caraïbes (Haïti)

Aide à l'entretien de la promotion

Autres pays d'Amérique Latine

Aide à la conquête de nouveaux marchés :

Inde
Japon
et autres pays

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

Décret n° 75-1003 du 29 octobre 1975 transférant au secrétaire d'Etat à la culture des attributions dans les domaines du livre et de la lecture publique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'industrie et de la recherche, du secrétaire d'Etat à la culture et du secrétaire d'Etat aux universités,

Vu le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres ;

Vu le décret du 28 mai 1974 portant nomination de membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 8 juin 1974 portant nomination de membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 74-584 du 14 juin 1974 relatif aux attributions du ministre de l'industrie et de la recherche ;

Vu le décret n° 74-588 du 14 juin 1974 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à la culture ;

Vu le décret n° 74-594 du 20 juin 1974 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat aux universités ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Sont transférées au secrétaire d'Etat à la culture les attributions exercées par le ministre des affaires étrangères en matière d'aide à l'exportation du livre français, par le ministre de l'industrie et de la recherche en matière d'édition de livres et par le secrétaire d'Etat aux universités en matière de lecture publique.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est associé à la définition et à l'application de la politique d'aide à l'exportation du livre français.

Art. 3. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, l'inspection générale, les corps et les services communs des bibliothèques demeurent placés sous l'autorité du secrétaire d'Etat aux universités ; toutefois les décisions relatives à l'affectation des personnels dans des établissements relevant du secrétaire d'Etat à la culture et à leur gestion sont prises avec l'accord de ce dernier.

L'inspection générale des bibliothèques est à la disposition du secrétaire d'Etat à la culture pour les bibliothèques qui relèvent de sa compétence.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat à la culture est associé à la définition des missions des services communs des bibliothèques.

Art. 5. — Le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'industrie et de la recherche, le secrétaire d'Etat à la culture et le secrétaire d'Etat aux universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet le 1^{er} janvier 1976 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 octobre 1975.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
JACQUES CHIRAC.

Le ministre des affaires étrangères,
JEAN SAUVAGNARGUES.

Le ministre de l'industrie et de la recherche,
MICHEL D'ORNANO.

Le secrétaire d'Etat à la culture,
MICHEL GUY.

Le secrétaire d'Etat aux universités,
JEAN-PIERRE SOISSON.

Elections en vue du renouvellement des membres du conseil supérieur de l'ordre des architectes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la culture en date du 28 octobre 1975, les élections en vue du renouvellement de la totalité des membres du conseil supérieur de l'ordre des architectes auront lieu le jeudi 27 novembre 1975 au siège dudit conseil et, s'il y a lieu à un deuxième tour de scrutin, le jeudi 18 décembre 1975. Les nouveaux membres élus entreront en fonctions le 1^{er} janvier 1976.

SECRETARIAT D'ETAT AUX UNIVERSITES

Liste d'admissibilité au concours de recrutement des maîtres de conférences agrégés des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ouvert en 1975 (section Sciences économiques et de gestion).

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux universités en date du 30 octobre 1975, les candidats dont les noms suivent sont déclarés admissibles au concours ouvert en 1975 pour le recrutement des maîtres de conférences agrégés des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion :

Section Sciences économiques et de gestion.

M.M. Aglietta (Michel).	M.M. Joly (Gilles).
Aydalet (Philippe).	Lemennicier-Bucquet (Bertrand).
Barrere (Christian).	Leonard (Jean).
Bobe (Bernard).	Le Pottier (Jacques).
Boissieu (Christian) (de).	Leroux (Alain).
M ^{lle} Borrelly (Rolande).	Lorenzi (Jean, Hervé).
M.M. Czenave (Philippe).	Lucas (Jean-Michel).
Debenest (Jean).	M ^{lle} Majnoni D'Intignano (Béatrice).
Delande (Guy).	M.M. Malaussena-Aghemo De Perno (Jean).
Delaplace (Ghislain).	Mazier (Jacques).
Delorme (Robert).	Morin (François).
Diouf (Mokhtar), à titre Sénégalais.	Mouchot (Claude).
Dos Santos Ferreira (Rodolphe).	Ndjeunde (German), à titre Camerounais.
M ^{lle} Ducombs (Monique).	Nussenbaum (Maurice).
M.M. Euzéby (Alain).	Ouisse (Michel).
Ferrandier (Robert).	Pavleski (Jovan).
Fontanel (Jacques).	Percebois (Jacques).
Frydman (Roger).	Perreur (Jacky).
Gaudemar (Jean-Paul) (de).	Pollin (Jean-Paul).
Gervais (Michel).	Ray (Jean-Claude).
Goergen (Alain).	M ^{lle} Riboud (Michèle).
Hardouin (Jean, Claude).	M.M. Soulie (Daniel).
Helfer (Jean-Pierre).	Zagame (Paul).
Henner (Henri-François).	Zajdenweber (Daniel).
Huard (Pierre).	
Huriot (Jean-Marie).	

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

I — ORDRE DU JOUR

Vendredi 31 octobre 1975.

A neuf heures trente. — 1^{re} SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1830). (Rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Anciens combattants et article 67.

(Annexe n° 4. — M. Glinoux, rapporteur spécial ; avis n° 1917, tome III, de M. Valenet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE :

(Annexe n° 41. — M. Lamps, rapporteur spécial.)

BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MÉDAILLES :

(Annexe n° 43. — M. Combrisson, rapporteur spécial.)

A quinze heures. — 2^e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 4 novembre 1975, à dix-neuf heures quinze, dans les salons de la présidence.

ISSEMENT

Tx change : 1 = ... F.

TS M.R.E.

Titre III : Nombre de personnels détachés :	Coût :	F.
CM 1, CM 2, CM 3, CM 4, VSNA		
Titre IV : Subvention de fonctionnement :		F.
Subvention exceptionnelle :		F.
Subvention d'autres directions		F.
TOTAL CREDIT M.R.E.		F.

ET

Total du budget : A = B =
 (sauf titre III) (avec titre III)

Subventions locales	F.		
Recette des cours	F.	Soit :	% de A % de B
Autres recettes	F.		
Total des res.loc.	F.	Soit	% de A % de B
Etat fonds réserve : Somme	F.	en durée de fonctionn. :

PERSONNELS LOCAUX

	Nombre	Coût	% de A	% de B
Pers.adm. et service
Pers.enseignants
Total :

AUX

Statut juridique : Surface :

Loyer (cte 630)	F.		
Charges (602,634-0,638)	F.	F.	% de A % de B
Entretien (631,639-1)	F.		

ACTIVITES CULTURELLES

Nombre de cartes délivrées :

Manifestations culturelles :	% de A	% de B
Participation des autorités locales :	"	"
Bibliothèque : Clst :	Nbre de volumes	Nbre prêts/an ;
Enseignement : 1 ^{er} semestre ; Nbre d'heures de cours	Nbre d'élèves :
2 ^e semestre
Cours d'été
Spécialisation :

SERVATIONS

MISSION

La CELLULE DE FORMATION s'adresse d'abord aux personnels français et étrangers des Services Culturels, Centres et Instituts Culturels Français, CEDUST ainsi qu'aux personnels de l'Alliance Française.

Elle concerne à la fois les pays relevant traditionnellement de la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques et ceux qui relèvent des Services de la Coopération.

Elle a pour mission de répondre aux besoins de ces personnels de se former ou de se perfectionner dans les techniques audiovisuelles et à leur désir de réfléchir, d'échanger, d'actualiser des connaissances et des méthodes dans les différents domaines de l'action culturelle.

Si elle ne dispense aucune formation à la pédagogie, elle peut néanmoins accueillir dans ses stages des attachés linguistiques, formateurs, lecteurs d'université, coopérants techniques, ayant des responsabilités effectives d'action ou de diffusion culturelle.

Enfin, pour quelques stages d'intérêt général, elle peut accepter des personnels commerciaux et attachés de presse.

Pour accomplir cette mission, la Cellule de Formation assure de façon régulière :

- l'analyse des besoins (pouvant donner lieu à l'étude d'un problème local),
- la conception des stages,
- la recherche et le choix des intervenants spécialisés,
- la mise au point avec eux des programmes,
- la régulation des stages en cours,
- l'évaluation et le « suivi » des actions entreprises,
- le maintien du contact avec les stagiaires.

	CODE	INTITULE	MARS	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	DECEM.	JANV. 85
Techniques AV et Informatique	LP.11 DS.6 RD.7 VD.7,8 TN.2 MI.2,3 IG.1	La pratique de l'audiovisuel Diapo-son Radio-son Perfectionnement vidéo Technologies nouvelles Initiation à la micro-informatique Informatique de gestion		25-30	2-6	27-31 27-31	17-21 3-7	17-21	7-11 7-11
Animation Culturelle	AA.6 AC.3 AR.3 AP.1 AE.3 AL.3 LV.1 PAL.1,2,3 ALE.1 AT.3 CT.2 TG.4 ST.1 CA.2 PI.1	Animation Audiovisuelle Animation Cinéma Animation Radio Connaissance des Arts Plastiques contemporains Comment concevoir et animer une exposition Animation Livre <u>Le Livre Vivant</u> Pratiques d'animation dans une Bibliothèque grand public (BPT) Atelier de lecture-écriture Sensibilisation à la production littéraire africaine de langue française à Nairobi (Kenya) Atelier Théâtre Conception réalisation d'information culturelle Travail de groupe Montbéliard : • les nouvelles fictions • (vidéo) Angoulême : • littératures antillaise et africaine • Nancy : • échanges culturels européens • La culture scientifique et technique La chanson aujourd'hui Presse et information	13-18	9-11 15-17 25-30	23-28 2-6 9-13 2-6	30-3 4-9	3-7 10-14 4-8 3-7 17-21	17-21 18-22 17-21 3-7 17-21	7-11 7-11
	DCN.4 DC.3 MD.2 CAT.2	Nouveaux Directeurs de Centres et Instituts Directeurs de Centres et Instituts en poste Regroupement en Avignon Responsables de Médiathèque Conseillers et Attachés Culturels		18-27 28-30	2-14 19-21				
Marchés Culturels	CS.2 CM.7 CE.3	Connaissance des marchés du spectacle Connaissance des marchés audiovisuels Connaissance de l'Édition Ateliers Arles Avignon Montpellier Marseille 3 modules d'information : échanges artistiques, industries culturelles, aide à l'exportation (Édition)		25-30 28-30	16-18		10-14 10-14		

Directeurs
 tit à conce-
 décider des
 s toute can-
 un conseil-
 ejoindre ce
 s à l'expor-

Annexe n° 9 : Communiqué de Claude Cheysson au
 Conseil des Ministres du 19 octobre 1983 sur le Projet Culturel
Extérieur.

/ti /ftxt /ab 2

140472 C.DOC.FRAN.

: CM. 19 octobre 1983

- Le projet culturel extérieur.

: Le projet culturel extérieur.

- Un ensemble cohérent d'orientations au service du rayonnement de la culture française dans le monde.

- Le ministre des relations extérieures a présenté une communication sur le projet culturel extérieur de la France.

- Notre politique culturelle extérieure doit contribuer à servir les valeurs que représentent dans le monde la langue et la culture françaises. Elle doit aussi respecter la diversité des cultures et la réciprocité des échanges culturels.

- Fondé sur ces principes, le projet culturel extérieur s'articule autour de trois grandes orientations :

- 1) Promouvoir la diffusion de la langue française et de la francophonie.

- La France s'attachera à resserrer les liens unissant les différentes communautés francophones dans le monde.

- Elle appuiera, avec les moyens les plus modernes, et grâce à l'action de notre réseau culturel à l'étranger, l'effort des nombreux pays qui souhaitent développer l'enseignement de notre langue.

- 2) Affirmer la place de la France sur les réseaux mondiaux de la communication.

- L'action actuellement menée en France pour renforcer nos industries culturelles permettra au Gouvernement de favoriser prioritairement l'exportation et la diffusion de l'audiovisuel et de l'écrit français.

- Parallèlement, la France aidera ses partenaires du tiers-monde à développer leurs propres entreprises culturelles.

- 3) Développer la coopération scientifique et technologique.

- La France, pour accroître son potentiel scientifique, conjuguera son effort de recherche avec celui de ses partenaires, notamment européens.

- La coopération scientifique avec les pays du tiers monde sera amplifiée dans le cadre de notre effort d'aide au développement.

- Le comité interministeriel pour les relations culturelles extérieures assurera la coordination de l'action gouvernementale dans ces domaines.

- Une publication développant les orientations du projet culturel extérieur sera largement diffusée, notamment auprès de l'ensemble des personnels d'enseignement et de coopération en poste à l'étranger.

